

BURKINA FASO



UNITÉ-PROGRÈS-JUSTICE

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

BULLETIN STATISTIQUE DES CONCOURS SESSION 2021 DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT



Décembre 2022

Avant-propos

La réalisation du bulletin statistique des concours de la fonction publique d'Etat répond aux besoins en informations statistiques chiffrées, actualisées pour la planification, le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement. En 2022, la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) a élaboré le bulletin statistique des concours session 2021 dont l'objectif général est d'avoir une meilleure connaissance sur les statistiques des recrutements des agents de la fonction publique d'Etat.

Le présent document portant sur les statistiques des concours session 2021, résultats des efforts des acteurs et des partenaires techniques et financiers va permettre de répondre aux attentes des utilisateurs et des décideurs.

La première partie du bulletin traite le processus d'élaboration du document à savoir la rencontre de cadrage, la collecte, le traitement des données, l'analyse des données, l'élaboration et la validation du bulletin statistique.

La deuxième partie expose sur le dispositif institutionnel et opérationnel des concours. La troisième partie traite des statistiques relatives aux concours directs et professionnels mais également du bilan financier. Enfin la quatrième partie, présente les innovations et les perspectives.

Je réitère mes remerciements aux différents acteurs et partenaires pour leurs contributions à l'élaboration du bulletin. Je salue en particulier l'engagement des acteurs impliqués dans la production de ce document. Mes félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel de la DGESS pour l'élaboration de cet important outil d'aide à la planification et à la prise de décision.

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale reste ouverte à toute contribution à même d'améliorer l'exploitation des données statistiques des concours.

La Directrice Générale des études
et des statistiques sectorielles



Le Directeur
Général

Paolagie KABRE

Sommaire

AVANT-PROPOS	I
SOMMAIRE	II
LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
LISTE DES CARTES	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS	V
CONCEPTS	VII
INTRODUCTION	1
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	3
I.1. RENCONTRE DE CADRAGE.....	3
I.2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	3
I.3. ANALYSE DES DONNEES	4
I.4. ELABORATION ET VALIDATION DU BULLETIN STATISTIQUE.....	4
II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL DES CONCOURS.....	5
II.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE L'ORGANISATION DES CONCOURS.....	5
II.2. DISPOSITIF OPERATIONNEL	6
III. STATISTIQUES DES CONCOURS	9
III.1. CONCOURS DIRECTS.....	9
III.2. CONCOURS PROFESSIONNELS.....	27
IV. RESSOURCES FINANCIERES	35
V. INNOVATIONS	37
VI. PERPECTIVES.....	39
CONCLUSION.....	40
ANNEXE.....	I
TABLE DES MATIERES	XIV

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des postes pourvus par ministère selon le sexe	29
Tableau 2 : Répartition des candidats aux concours professionnels par tranches d'âge et selon le sexe.	34
Tableau 3 : Evolution de la dotation et de l'exécution du budget de l'AGRE	35
Tableau 4 : Acquisition de consommables et divers pour l'organisation des concours 2021	35
Tableau 5 : Approvisionnement de la régie d'avances pour l'organisation des concours.....	36
Tableau 6 : Répartition des postes à pourvoir par emploi.....	i
Tableau 7 : Répartition des candidats aux concours directs suivis de formation par tranche d'âges et selon le sexe.....	ii
Tableau 8 : Répartition des candidats aux concours direct suivis de formation par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers.....	iii
Tableau 9 : Répartition des candidats aux concours directs sans formation par tranche d'âges et selon le sexe	iii
Tableau 10 : Répartition des candidats aux concours direct sans formation par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers	iii
Tableau 11 : Répartition des candidats aux concours professionnels par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers	iv
Tableau 12 : Synthèse des données des concours directs suivis de formation.....	iv
Tableau 13 : Synthèse des données des concours directs sans formation	vi
Tableau 14 : Synthèse des données des concours professionnels	x

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des postes à pourvoir par diplôme exigé au recrutement.....	9
Graphique 2 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie	10
Graphique 3 : Répartition des postes à pourvoir par emploi des candidats vivant avec un handicap	11
Graphique 4 : Répartition des postes pourvus selon la catégorie et le sexe	12
Graphique 5 : Répartition des postes pourvus selon le diplôme et le sexe	13
Graphique 6 : Répartition des candidats selon le niveau d'instruction	16
Graphique 7 : Pyramides des âges des candidats.....	17
Graphique 8 : Répartition des candidats selon le nombre de dossiers déposés.....	18
Graphique 9 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie	19
Graphique 10 : Répartition des postes à pourvoir par ministère	20
Graphique 11 : Répartition de postes pourvus par catégorie et selon le sexe	21
Graphique 12 : Répartition des candidatures selon la catégorie et le sexe	23
Graphique 13 : Répartition des candidatures selon le ministère et l'institution	24
Graphique 14 : Pyramide des âges des candidats	25
Graphique 15 : Répartition des agents recrutés par emploi	26
Graphique 16 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie	27
Graphique 17 : Répartition des postes pourvus par sexe.....	28
Graphique 18 : Répartition des postes pourvus par sexe et par catégorie	29
Graphique 19 : Répartition des candidatures par catégories selon le sexe du candidat.....	31
Graphique 20 : Répartition des candidats par catégorie et selon le sexe	32

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des candidatures selon le sexe par centre de composition.....	15
Carte 2 : Répartition des candidats par centre et selon le sexe	17
Carte 3 : Répartition des candidatures selon le sexe par centre de composition	23
Carte 4 : Répartition des candidats selon le centre de composition et le sexe	25
Carte 5 : Répartition des candidatures par centre et selon le sexe du candidat	31
Carte 6 : Répartition des candidats selon le sexe par centre	33

Sigles et abréviations

AGRE	Agence Générale de Recrutement de l'Etat
ASCE-LC	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CEG	Collège d'Enseignement Général
CNDP	Commission Nationale de Pilotage
CRDP	Comités Régionaux de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DCA	Direction Du Contrôle Approfondi
DEUG	Diplôme d'Etude Universitaire Générale
DFL	Direction des Finances et de la Logistique
DGESS	Direction Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGF	Direction de la Gestion des Finances
DGPEE	Direction de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Effectifs
DOC	Direction de l'Organisation des Concours
DRFP	Direction Régionale de la Fonction Publique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DTS	Diplôme de Technicien Supérieur
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPS	Education Physique et Sportive
LMD	Licence, Master, Doctorat
MAAHM	Ministre de L'agriculture, des Aménagements Hydro-Agricoles et de la Mécanisation
MAAHMRAH	Ministre de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-Agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques
MAECBE	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MATDSU	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Urbaine
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCCAT	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCOM	Ministère de la Communication
MCRPCAT	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, de la Culture, des Arts et du Tourisme
MDENP	Ministère du Développement de L'économie Numérique et des Postes
MDICAPME	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
MDICAPME	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises
MDUHV	Ministère du Développement Urbain de l'Habitat et des Villes
MDUHV	Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MEMC	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion des Langues Nationales
MENPTD	Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale
MERSI	Ministère de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MFPTPS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MFSNFAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, et de la Famille et de l'Action Humanitaire
MGSNFAH	Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

MS	Ministère de la Santé
MSAJE	Ministre des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi
MSHPB	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-Etre
MTDPCE	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques
MTEE	Ministre de la Transition Ecologique et de l'Environnement
MTEMC	Ministère de la Transition Energétique des Mines et des Carrières
MTMUSR	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière
MUHV	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
QCM	Questions A Choix Multiples
RIME	Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat
SG	Secrétariat Général
SIGASPE	Système Informatisé de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SPSS	Statistical Package For the Social Sciences
TDR	Termes de Référence

Concepts

Concours directs : Mode de recrutement ouvert aux candidats postulant à un premier emploi dans la fonction publique. Ces variantes sont : le concours direct suivi de formation, le concours direct sans formation et la sélection sur dossier.

Concours direct suivi de formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont formés dans des écoles et centres de formation professionnelle avant leur intégration et affectation.

Concours direct sans formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test à la suite duquel les admis sont intégrés et affectés.

Sélection sur dossiers : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par analyse des dossiers de candidats à la suite duquel les admis sont intégrés et affectés. Elle est une variante des concours directs.

Concours professionnel : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie supérieure à celle occupée à la suite d'un test et d'une formation professionnelle. Cette sélection répond à un nombre de postes à pourvoir correspondant aux besoins de l'administration.

Fonction publique d'Etat : Corps de l'Etat qui englobe les services centraux des ministères et autres structures étatiques ainsi que leurs représentations déconcentrées au niveau local.

Fonctionnaire : Agent nommé et titularisé dans l'un des emplois publics permanents ci-après (Confère l'article 1 de la loi 081) :

Postes à pourvoir : Postes mis en compétition par la fonction publique.

Postes pourvus : Postes occupés par les candidats admis à l'issue d'un concours.

Candidature : Dossier complet reçu par le jury de réception. Tout citoyen remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à un ou plusieurs concours. Autrement dit, un citoyen peut être l'auteur de plusieurs candidatures pour des concours différents.

Candidat : Personne inscrite à un ou plusieurs concours de la fonction publique e-concours : Plate-forme e-concours : plate-forme d'inscription en ligne des concours de la fonction publique.

INTRODUCTION

Dans sa quête permanente d'amélioration des conditions de sa population, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement au cours des deux dernières décennies allant du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) au Plan national de développement économique et social (PNDES I (2016-2020) et PNDES II (2021-2025)).

Ces référentiels de développement accordent une importance particulière à la création d'emplois afin de résorber le problème de chômage et d'avoir une administration qui répond aux aspirations des usagers/ clients. Ainsi, le PNDES II, en son axe 3 « consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale » et en son axe 4 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », met l'accent sur la promotion des emplois décents.

Le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) est chargé entre autres du recrutement¹ des agents de la fonction publique à travers l'Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE). Le mode commun de recrutement ou d'accès aux emplois publics de l'Etat est le concours par lequel les candidats sélectionnés sont soumis à des épreuves à l'issue desquelles, ceux déclarés admis sont classés par ordre de mérite dans la limite des postes à pourvoir. L'accès aux emplois de fonctionnaires se fait soit par concours directs, professionnel ou par sélection sur dossier, soit par un examen professionnel sanctionné par un diplôme ou titre exigé pour l'emploi postulé. La sélection sur dossier est une variante du concours directs².

Dans l'optique de reddition des comptes et de transparence, le Ministère procède régulièrement à la production de documents de redevabilité sur les activités menées. Ces documents sont pour la plupart produits sur les bases de données statistiques recueillies auprès des structures du Ministère et des autres institutions. Les données issues de ces documents servent pour la prise de décisions et constituent un canal de communication, d'information non seulement pour les acteurs du service public mais

1 Le recrutement est d'une part l'ensemble des actions mises en œuvre par l'Administration publique pour sélectionner les candidats correspondants aux besoins et aux compétences requises et d'autre part un acte majeur qui engage l'administration publique pour une période indéterminée.

2 L'article 18, alinéa 2 de la loi 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 prévoit par décret pris en conseil de Ministre une dérogation aux principes de recrutement par concours.

aussi pour les usagers/clients de l'Administration publique.

C'est dans cette dynamique que le MFPTPS à travers sa Direction générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) s'est donné pour mission de produire chaque année un bulletin statistique des concours organisés. Ainsi, la DGESS en collaboration avec l'Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE) a collecté et compilé l'ensemble des données nécessaires à la production dudit bulletin pour le compte de la session 2021.

Le présent bulletin statistique a pour but de faire une photographie des données relatives aux concours directs et professionnels. Cependant, ces données ne prennent pas en compte les informations issues des fonctions publiques territoriales et parlementaires. Aussi, pour les corps disposant de statut particulier, seules les gardes de sécurité pénitentiaire, les greffiers, la douane et les eaux et forêts sont pris en compte. Ce document s'articule en quatre parties : (I) *la démarche méthodologique*, (II) *le dispositif institutionnel et opérationnel de l'organisation des concours*, (III) *les statistiques des concours*, (IV) *les innovations et perspectives*.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le bulletin statistique des concours session 2021 présente les données commentées ainsi que l'évolution de certaines données. Il est élaboré par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) en collaboration avec l'AGRE, le Secrétariat général (SG) et la Direction de la gestion des finances (DGF). Ce document traite des données des concours directs suivi de formation, des concours directs sans formations et des concours professionnels. Le processus de production du bulletin comprend la rencontre de cadrage, la collecte et le traitement des données, l'analyse des données, l'élaboration et la validation.

I.1. Rencontre de cadrage

Après l'élaboration des termes de référence (TDR) et du plan d'analyse du bulletin, une rencontre de cadrage a été organisée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la production dudit bulletin. Cette rencontre a permis de valider le plan d'analyse.

I.2. Collecte et traitement des données

Les données utilisées pour l'élaboration du bulletin statistique session 2021 proviennent des sources suivantes :

- les bases de données sous format FoxPro de l'AGRE sur les concours directs suivi de formation, les concours directs sans formation et les concours professionnels. Les données collectées sont transférées vers le logiciel SPSS où tous les traitements nécessaires sont effectués ;
- les données du SIGASPE relatives aux sélections sur dossier collectées sous format Microsoft Excel. Ces données sont exportées vers le logiciel SPSS pour traitement ;
- les données des PV de Jury d'administration des épreuves détenus par l'AGRE saisies sur l'application « KoboCollect » et traitées avec le logiciel Microsoft Excel. Il s'agit des données sur les candidats inscrits, présents et absents et des données sur les membres des jurys d'administration ;
- les informations sur les ressources humaines, matérielles et financières sur l'organisation des concours provenant de la DGF, de l'AGRE et des Directions régionales de la fonction publique (DRFP).

I.3. Analyse des données

L'analyse descriptive a été principalement utilisée pour l'élaboration de ce bulletin statistique. Il s'est agi de mesurer le poids numérique de chaque modalité d'une variable donnée ou d'examiner la relation entre deux variables à travers un plan de tabulation défini dans le cadre de l'élaboration du document. Le logiciel Microsoft Excel a été utilisé pour la mise en forme des tableaux et la conception des graphiques.

I.4. Elaboration et validation du bulletin statistique

Un atelier technique a réuni les acteurs impliqués dans la production du bulletin statistique des concours. Cette séance de travail a permis d'obtenir un projet de bulletin statistique des concours session 2021, examiné et amendé lors d'un atelier de validation.

II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL DES CONCOURS

II.1. Dispositif institutionnel de l'organisation des concours

Pour assurer une meilleure organisation des concours de la fonction publique d'Etat, le Ministère en charge de la fonction publique a mis en place l'AGRE et des organes de pilotage des concours de la fonction publique d'Etat.

II.1.1. Missions de l'Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE)

Aux termes des dispositions de l'article 62 du décret N°2016-0344/PRES/PM/MFPTPS du 04 mai 2016 portant organisation du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, l'AGRE est chargée des questions relatives au recrutement des agents de la fonction publique.

A ce titre, elle est chargée entre autres :

- de la gestion des besoins de recrutement des départements ministériels et des institutions ;
- de l'organisation des concours directs et des concours et examens professionnels de la fonction publique ;
- du respect de la transparence et de l'équité dans l'organisation des concours de la fonction publique.

Pour l'exécution de ses missions, l'AGRE est subdivisée en quatre (04) directions techniques (confère l'article 63 du décret n°2016 suscité) comme suite :

- la Direction de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (DGPEE),
- la Direction de l'organisation des concours (DOC),
- la Direction du contrôle approfondi (DCA),
- la Direction des finances et de la logistique (DFL).

II.1.2. Les organes de pilotage (CNDP)

Outre l'AGRE, il existe des organes de pilotage constitués de :

- la commission nationale de pilotage,
- les comités régionaux de pilotage.

La commission nationale et les comités régionaux de pilotage ont pour missions d'assurer et de coordonner les activités entrant dans le cadre de l'organisation des concours en vue de garantir le respect de la transparence et la crédibilité des résultats.

II.2. Dispositif opérationnel

L'organisation pratique des concours directs et professionnels de la fonction publique d'Etat se déroule en six (06) principales étapes, à savoir :

II.2.1. Ouverture des concours

Conformément à l'expression des besoins des ministères et institutions en conseil des Ministres, le ministre en charge de la fonction publique à travers son Agence de recrutement élabore un rapport des expressions des besoins à transmettre en Conseil des ministres pour adoption. Une fois le rapport d'expression des besoins adopté, l'autorisation de procéder au recrutement par voie de concours direct ou professionnel est accordé au Ministre en charge de la Fonction Publique du Travail et de la Protection Sociale par décret (Cf. le décret n°2020-0463/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID/MDENP du 12 juin 2020 portant conditions d'organisation, d'administration des épreuves et de publication des résultats des examens professionnels et des concours de la fonction publique d'Etat).

II.2.2. Réception et validation des dossiers de candidature

Après l'ouverture, le processus suit son cours avec la phase de réception et de validation des dossiers de candidature. De 2015 à 2019, il existait deux (02) modes de réception des dossiers de candidatures à savoir la réception physique et celle en ligne. A partir de 2020 l'inscription des candidats se fait exclusivement en ligne et la phase de la validation des dossiers de candidature se fait à l'issue de l'admissibilité.

II.2.3. Sélection et tirage des épreuves

Les épreuves classiques sont choisies par le ministère en charge de la fonction publique de concert avec les ministères bénéficiaires. Les sujets sont, au préalable, conçus et proposés par des spécialistes par type de concours. Ensuite, avant l'impression des sujets, il est mis en place des commissions chargées du choix des sujets parmi ceux proposés par les spécialistes. Enfin, la commission conditionne les sujets dans des enveloppes et les transmet à la commission nationale de pilotage.

En ce qui concerne les épreuves à « Questions à choix multiples (QCM) », le MFPTPS fait appel à candidature pour la conception et la reproduction des sujets. Cependant, le choix des sujets de certains concours directs et professionnels qui sont composés en ligne est fait par une commission composée des spécialistes des Ministères bénéficiaires et des représentants du Ministère en charge de la fonction publique.

Ladite commission est chargée de choisir le sujet et l'importer dans le serveur pour la mise en ligne lors de la composition.

En rappel, selon les règles d'organisation, la nature des épreuves des examens et concours directs et professionnels de la fonction publique d'Etat sont précisées par arrêté du ministre en charge de la fonction publique. (Cf. l'arrêté n°2021-059/MFPTPS/CAB du 21 juin 2021).

II.2.4. Administration des épreuves

Jusqu'en 2019, la composition se faisait sur tables. Mais à partir de 2020, la composition en ligne a été instaurée pour certains concours directs et professionnels.

Au jour de la composition, les organes de pilotage et l'AGRE organisent le convoi des sujets vers les centres de composition. Selon le concours, l'administration des épreuves peut comporter plusieurs phases à savoir la phase sportive, écrite et orale.

Concernant la composition sur table, les copies sont scellées dans les cantines et centralisées au niveau de l'AGRE sous la surveillance des forces de défense et de sécurité. S'agissant de la composition électronique, les données sont stockées au niveau du serveur de la plateforme de composition en ligne.

II.2.5. Anonymat, correction des copies et délibération

Après l'administration des épreuves, il est mis en place une commission chargée de l'anonymat des copies, pour les concours à épreuves classiques. L'anonymat consiste à mettre des cachets sur les copies, leur attribuer des codes alphanumériques afin de faciliter la correction dans l'équité et la transparence. Les épreuves à QCM ne sont pas concernées par la phase d'anonymat.

A l'issue de la phase d'anonymat des copies, un jury de correction et de délibération est mis en place. Il est chargé de la correction et du dépouillement des copies corrigées ainsi que de la délibération à travers le relevé, la sommation des notes et le classement des candidats par ordre de mérite. La correction des copies est assurée par une équipe de correcteurs sous la coordination du jury de correction et de délibération.

La correction des concours directs et professionnels à QCM se fait en ligne c'est-à-dire de manière électronique. En vue d'assurer la transparence, les candidats sont

autorisés à assister par l'intermédiaire de leurs représentants³ à titre d'observateurs aux opérations de correction et de délibération.

II.2.6. Résultats et recours

Dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la fin de la délibération, le président du jury transmet au Ministre chargé de la fonction publique pour examen, le procès-verbal de délibération accompagné des relevés de notes, des copies des candidats admis et ceux de la liste d'attente, éventuellement des dossiers de candidature et un projet de communiqué proclamant les résultats pour publication.

Le Ministre chargé de la fonction publique dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrables pour procéder au contrôle et à la publication des résultats par communiqué.

Les résultats sont publiés par voie d'affichage notamment dans les Direction des ressources humaines(DRH), les Directions régionales de la fonction publique (DRFP), sur le site internet www.concours.gov.bf et les pages Facebook du ministère et de l'AGRE.

Les candidats qui s'estiment lésés, ont la possibilité de formuler un recours gracieux auprès du Ministre en charge de la fonction publique ou demander un entretien avec le Directeur du contrôle approfondi pour plus d'informations liées aux résultats.

³ Pour les concours professionnels les candidats sont représentés par les partenaires sociaux tandis que pour les concours directs les représentants sont choisis pendant l'administration des épreuves

III. STATISTIQUES DES CONCOURS

III.1. Concours directs

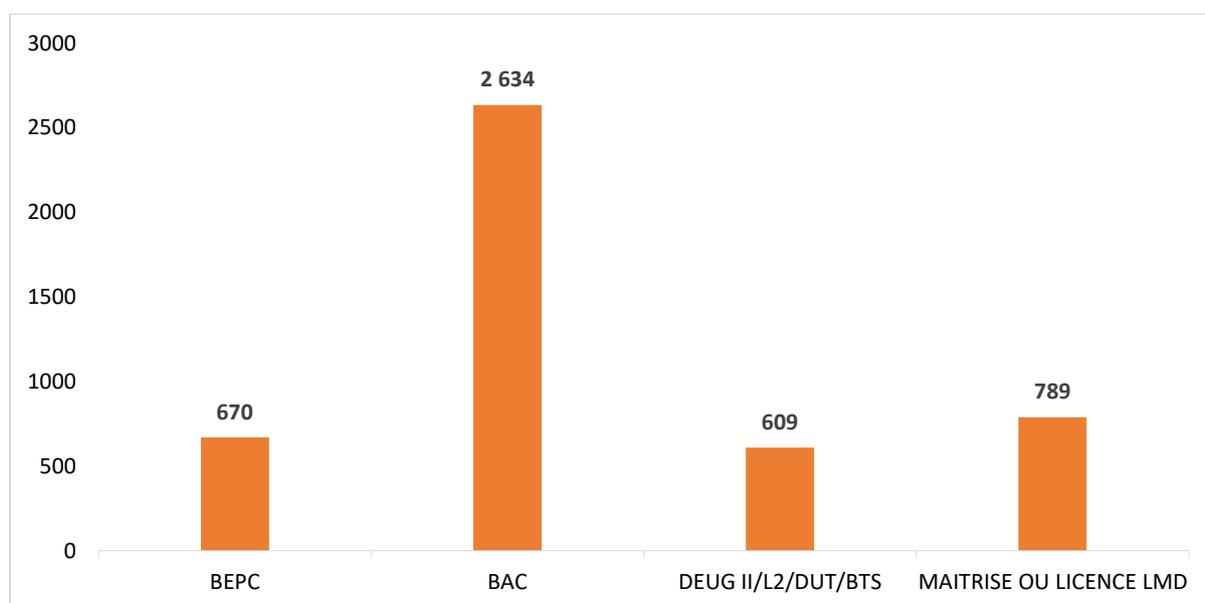
III.1.1. Concours directs suivis de formation

III.1.1.1. Les postes à pourvoir

Les concours directs suivi de formation session 2021 totalisent **4 702** postes à pourvoir contre 4 732 en 2020 et 3 854 en 2019. Sur la période 2020-2021, le nombre de postes à pourvoir a connu une baisse de 0,6% et une hausse de 22,0% entre 2019 et 2021. Aussi, il ressort une augmentation moyenne annuelle de 10,5% des postes à pourvoir depuis l'année 2019.

Les concours de niveau BAC occupent plus de la moitié des postes, suivi de ceux du niveau licence LMD avec respectivement 56,0% et 16,8%. Les concours de niveau DEUG II/L2/DUT/BTS ont le plus faible taux avec 13,0% du total des postes à pourvoir.

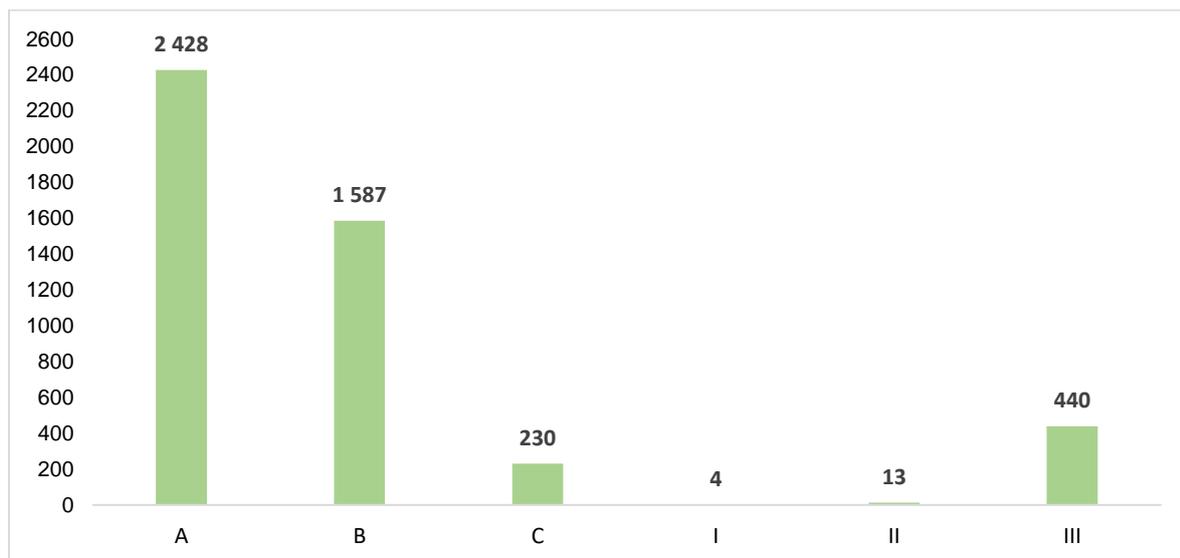
Graphique 1 : Répartition des postes à pourvoir par diplôme exigé au recrutement



Source : AGRE/MFPTPS

Plus de la moitié des postes à pourvoir (51,7%) est dédié aux cadres supérieurs (A et I). Quant aux cadres moyens (B et II) et aux agents d'exécution (C et III), il leur est consacré respectivement 34,1% et 14,2% des postes à pourvoir.

Graphique 2 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie



Source : AGRE/MFPTPS

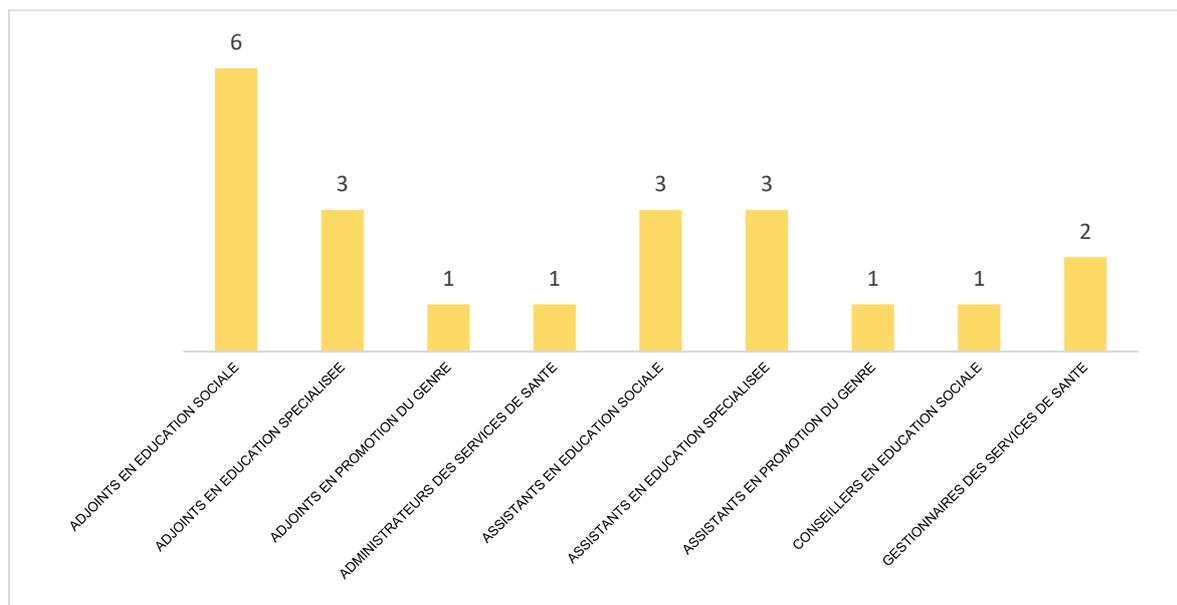
Une analyse sur la répartition des postes à pourvoir par ministère montre que le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) détient la majorité des postes (3 473) soit une proportion de 73,9%. Il est suivi de loin par le Ministère de la Justice (460) et celui en charge de la santé (281) avec respectivement des proportions de 9,8% et 6,0%. Sur l'ensemble des postes à pourvoir, six (06) ministères sur neuf (09) ont enregistré chacun moins de 3,0%.

Selon la répartition des postes à pourvoir par emploi, les professeurs des écoles occupent la première place (700) avec 14,9%, suivis des professeurs certifiés de CEG (DUT/BTSIDTS/L2/DEUG II) et des professeurs certifiés des lycées et collèges (niveau licence) avec une même proportion de 13,0%.

Les emplois des médecins, techniciens supérieurs en technologie d'assistance médicale option : orthoprothèse, administrateurs des services de santé enregistrent le faible nombre de postes à pourvoir avec moins de 04 postes chacun.

Sur l'ensemble des postes à pourvoir, le nombre consacré aux personnes vivant avec un handicap (Physique, Visuel ou auditif) s'élève à 21 postes soit 0,4% du total. Parmi les nombres de postes consacrés aux concours des personnes vivant avec un handicap, les adjoints en éducation sociale occupent la majorité des places avec 06 postes soit 28,6%.

Graphique 3 : Répartition des postes à pourvoir par emploi des candidats vivant avec un handicap



Source : AGRE/MFPTPS

III.1.1.2. Les postes pourvus

A l'issue de la délibération des résultats définitifs des admis au concours directs suivis de formation de la session 2021, **4 306** admis ont été déclarés avec 17,3% de femmes. Pour ce qui est des personnes vivant avec un handicap, 95,2% des postes ont été pourvus. Le nombre de postes pourvus en 2021 a connu une hausse de 19,2% comparativement celui de la session 2019 et une baisse de 5,8% par rapport à celui de la session 2020. Le nombre de postes pourvus varie en moyenne annuellement de 9,2% sur la période 2019-2021.

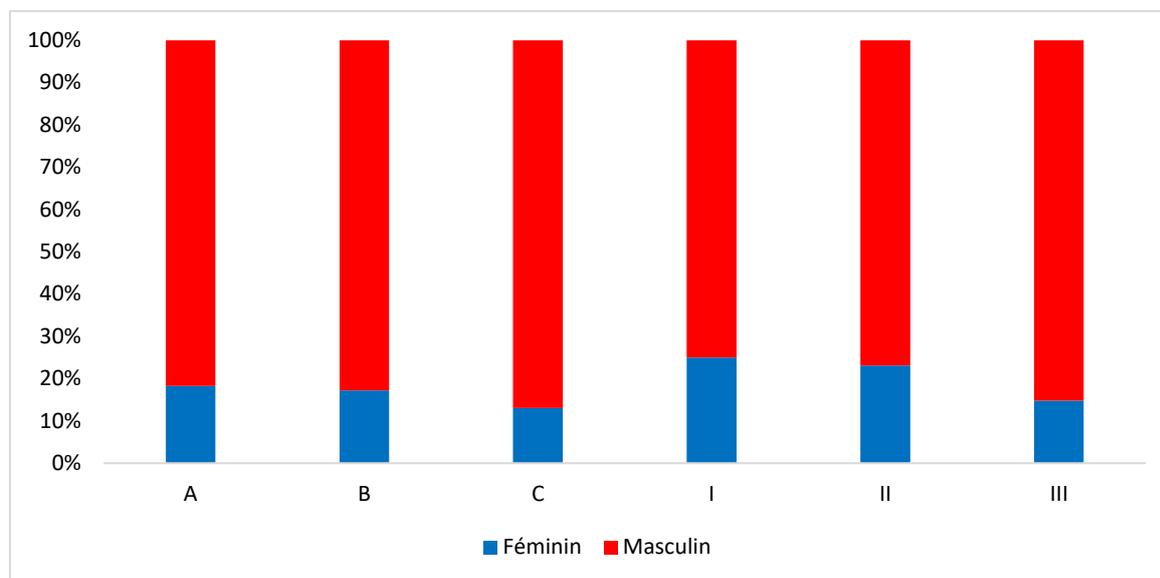
Les emplois de catégorie A enregistrent 47,4% des postes pourvus, suivis de ceux de la catégorie B avec 36,6%. Les catégories C, I, II et III totalisent 16,0% des postes.

Sur l'ensemble des emplois, les hommes admis sont majoritaires dans toutes les catégories avec une forte représentativité dans la catégorie C soit une part de 86,9%. L'admission des femmes dans les différentes catégories des concours fait ressortir que la catégorie A et I enregistre plus de femmes avec 18,3%, suivie de celle B et II avec 17,3% et enfin la catégorie C et III avec 14,2%.

Parmi les admis, les hommes sont majoritaires dans toutes les catégories avec une forte représentativité dans la catégorie C soit une proportion de 86,9% tandis que les proportions des femmes sont remarquables au niveau des catégories I, II et A.

Par ailleurs, le taux de réussite des hommes est de 2,0% tandis que celui des femmes est estimé à 0,5%

Graphique 4 : Répartition des postes pourvus selon la catégorie et le sexe

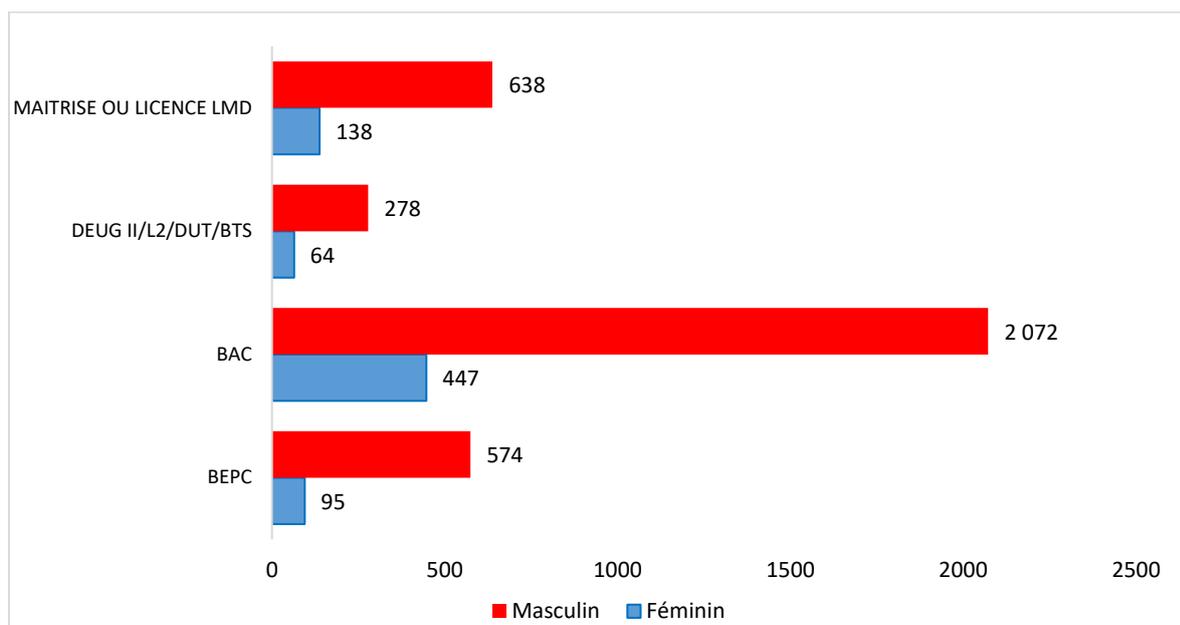


Source : AGRE/MFPTPS

La répartition des postes pourvus selon les diplômes montre que les concours de niveau BEPC regroupent 15,5% des postes pourvus, ceux du niveau BAC avec 58,5% ; le DEUG II/L2/DUT/BTS avec 7,9% et enfin la licence avec 18,0%.

Selon la répartition des postes pourvus par diplôme et le sexe, il ressort que les hommes sont les plus représentés à tous les niveaux (BEPC, BAC et plus). Il faut noter que sur l'ensemble des postes pourvus obtenus par les femmes, les concours de niveau BAC sont plus représentés avec plus de la moitié des postes soit une proportion de 60,1%, suivi de loin par ceux de niveau licence avec 18,5%.

Graphique 5: Répartition des postes pourvus selon le diplôme et le sexe



Source : AGRE/MFPTPS

Au niveau des postes pourvus par ministère, le MENAPLN se distingue des autres ministères avec près de trois quart (71,5%) des postes pourvus suivi par le ministère de la justice et celui en charge de la santé avec respectivement 10,7% et 6,5%. La proportion des femmes par rapport aux hommes est plus représentative au niveau des concours des ministères en charge de la santé (35,6%), du genre (17,6%) et de l'éducation nationale (17,3%). Les plus faibles représentativités viennent du ministère en charge des infrastructures (2,8%) et celui de l'eau qui n'a pas enregistré de postes pourvus féminin (Cf. Tableau 12 en annexe).

En ce qui concerne les postes pourvus par emploi, il ressort que l'emploi des professeurs des écoles prend le dessus avec 16,3% des postes pourvus suivi de celui des professeurs certifiés des lycées et collèges (niveau licence) qui représentent 13,8% et les assistants de la garde de sécurité pénitentiaire avec 8,4% (cf. Tableau 12 en annexe).

L'écart entre les postes à pourvoir et les postes pourvus est de 396 postes non pourvus dont 67,4% relèvent de l'emploi des professeurs certifiés de CEG à former à l'ENS (DUT/BTSIDTS/L2/DEUG II), suivi de celui des professeurs certifiés de CEG option : EPS avec 15,2% et l'emploi des adjoints en éducation spécialisée des personnes vivant avec handicap représentant la plus faible proportion avec 0,3%. Ces postes non pourvus s'expliquent par la condition de notes éliminatoires au niveau de ces concours.

III.1.1.3. Les candidatures

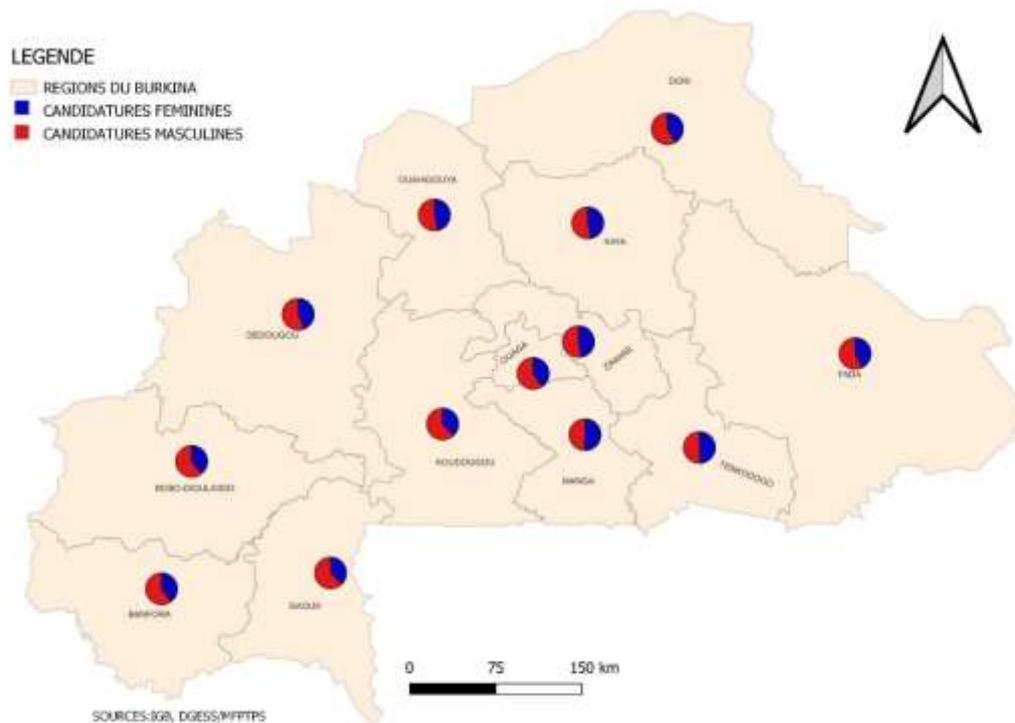
La session 2021 des concours directs suivis de formation a enregistré dans l'ensemble des treize (13) centres ouverts **1 315 534 candidatures**. Sur le total des candidatures suscitées, 1 198 candidatures des personnes vivant avec un handicap ont été enregistrées, soit 0,1% de l'effectif global des candidatures. Le nombre de candidatures aux concours direct est passé de 1 245 904 en 2019 à 1 315 534 en 2021 soit une hausse de 5,6%. L'effectif des candidatures de la session 2021 est en hausse de 9,3% comparativement à celui de la session 2020 qui était de 1 203 974.

Selon la répartition par sexe, il ressort que les candidatures masculines sont majoritaires avec un effectif de 770 036, soit 58,5% des candidatures. Il convient de noter que comparativement à la session 2020, les candidatures féminines ont connu une hausse de 11,1% en 2021. Pour ce qui est des candidatures des personnes vivant avec un handicap, celles féminines représentent 37,0%.

La répartition des candidatures par catégorie montre que les agents d'exécution (catégories C et III) occupent le grand nombre de candidatures avec 49,2%, suivis des cadres supérieurs (catégorie A et I) qui enregistrent 16,7%.

En ce qui concerne les centres de composition, celui de Ouagadougou enregistre le grand nombre avec 541 078 candidatures soit 41,1% du total. Il est suivi des centres de Koudougou et Bobo-Dioulasso avec respectivement 15,0% et 13,3%. Les candidatures les plus élevées dans ces centres de composition pourraient s'expliquer par la forte concentration des étudiants dans ces localités. Le centre de Dori enregistre le plus faible effectif de candidature avec 0,6%. L'analyse de la représentativité féminine par centre montre que les centres de Manga, Tenkodogo et Ziniaré sont les plus représentés en effectif féminin avec respectivement 50,4%, 49,5% et 47,4%.

Carte 1 : Répartition des candidatures selon le sexe par centre de composition



Le ministère en charge de l'éducation enregistre plus de candidatures (330 389) soit 25,1% du total, il est suivi de ceux en charge de l'agriculture (296 799) et de la santé (192 878) avec des proportions respectives de 22,6% et 14,7%. Le plus faible nombre de candidatures a été enregistré au ministère de l'eau et de l'assainissement avec 1,0% du total. Les candidats ont tendance à soumettre plus de candidatures pour les concours dont le nombre à postes à pourvoir est élevé et/ou le niveau de recrutement est relativement bas. Aussi, le rapport postes à pourvoir/nombre de candidatures montre que les concours du secteur rural (agriculture, élevage, environnement) sont les plus prisés⁴.

Les plus grands nombres de candidatures féminines ont été enregistrés aux ministères en charge du genre, de la santé et de l'agriculture avec respectivement 61,6%, 52,0% et 44,9%. Les plus faibles proportions de candidatures féminines sont enregistrées aux ministères en charge de l'eau avec 16,7% et du développement urbain avec 30,0% (cf. Tableau 12 en annexe).

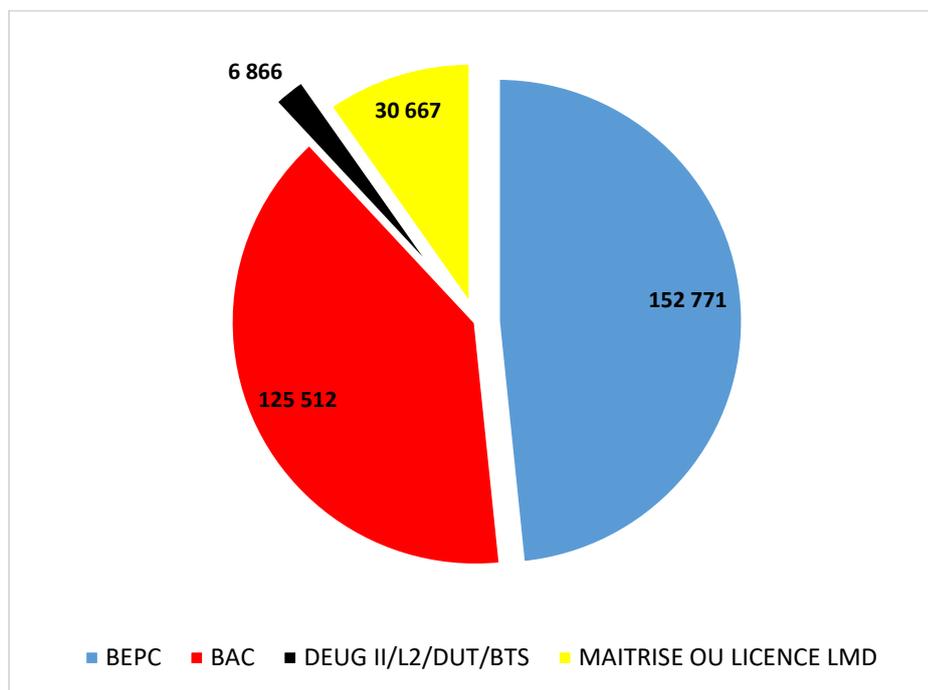
⁴ Les postes à pourvoir et les candidatures des concours du secteur rural représentent respectivement 5,8% et 33,8% de l'ensemble des postes à pourvoir et des candidatures. Par contre le secteur de l'éducation enregistre 73,9% des postes à pourvoir et 25,1% des candidatures.

III.1.1.4. Les candidats

La session de 2021 a connu la participation de 315 816 candidats aux concours directs suivis de formation. Comparativement aux deux (02) dernières années, ce nombre est en hausse. En effet, le nombre de candidats aux concours directs suivis de formation était de 294 708 en 2019 et de 303 852 en 2020, soit une hausse moyenne annuelle de 3,5% sur la période 2019-2021.

Sur les 315 816 candidats inscrits en 2021, les femmes étaient au nombre de 136 901 soit une proportion de 43,3%. Selon le diplôme, 51,6% des candidats ont au moins le BAC et parmi eux 18,8% ont un niveau licence.

Graphique 6 : Répartition des candidats selon le niveau d'instruction

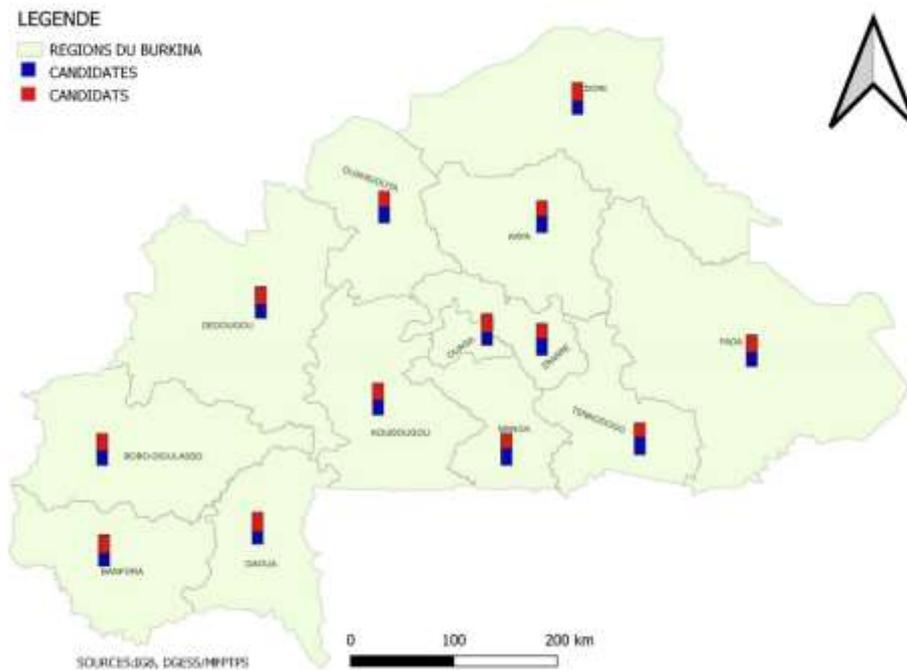


Source : AGRE/MFPTPS

Par région, il ressort que le centre de Ouagadougou enregistre le plus grand nombre de candidats avec un effectif de 154 848 candidats soit 49,0%. Les centres de Bobo-Dioulasso et de Koudougou occupent respectivement les 2èmes et 3èmes places avec des taux de 11,2% et 9,3%. Le centre de Dori enregistre le plus faible effectif de candidats avec une proportion de 0,6%.

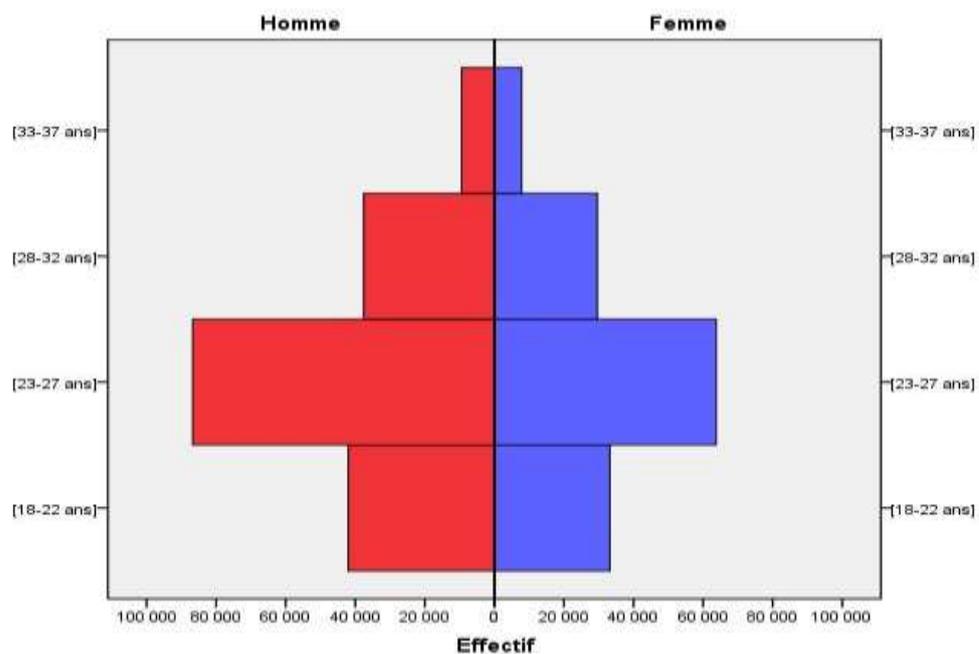
La répartition des candidats par centre montre que la proportion des candidats de sexe féminin est plus élevée dans les centres de Tenkodogo, Ziniaré et Manga avec respectivement 54,3% ; 52,5% et 51,5%.

Carte 2 : Répartition des candidats par centre et selon le sexe



L'analyse selon l'âge des inscrits montre que l'âge moyen des candidats est d'environ 25 ans. Aussi, les données révèlent que 25% des candidats ont moins de 23 ans et 25% ont plus de 28 ans. Les candidats ayant l'âge compris entre 23 et 27 ans sont les plus nombreux, soit 47,7% des inscrits (cf. *Tableau 07 en annexe*).

Graphique 7 : Pyramides des âges des candidats

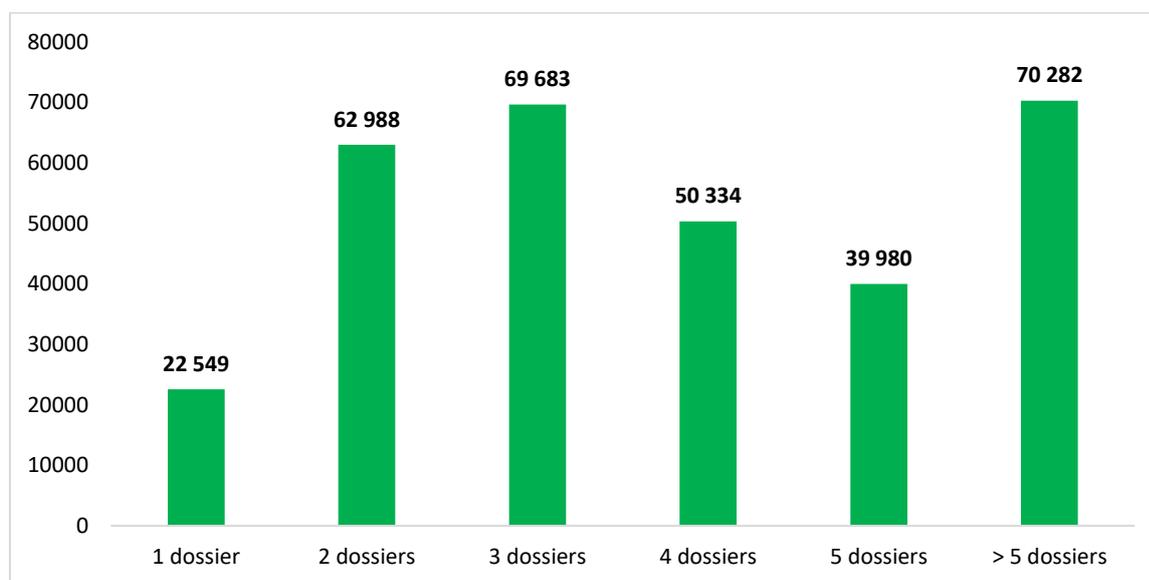


Source : AGRE/MFPTPS

La répartition des candidats par tranche d'âge et selon le nombre de dossiers déposés permet de constater que celle de [23 - 27 ans] comprend l'effectif le plus élevé de candidats ayant déposé un dossier. Elle est suivie par la tranche d'âge [18 - 22ans] (cf. *Tableau 08 en annexe*).

Le nombre moyen de dossiers par candidat en 2021 est estimé à quatre (04). Les candidats inscrits à plus de cinq (05) concours sont les plus nombreux avec 22,3% de l'ensemble. Les candidats ayant déposé un seul dossier de candidature représentent 7,1%.

Graphique 8 : Répartition des candidats selon le nombre de dossiers déposés



Source : AGRE/MFPTPS

Le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats de la session 2021 montre que le taux de réussite des hommes (2,0%) est plus élevé que celui des femmes (0,5%). Le taux de réussite global de la session 2021 n'a pas connu d'évolution comparativement à celui de la session 2020. De façon spécifique le taux de réussite des femmes de la session 2021 a régressé de 0,1 point de pourcentage par rapport à celui de 2020, par contre celui des hommes est resté stable entre les deux sessions.

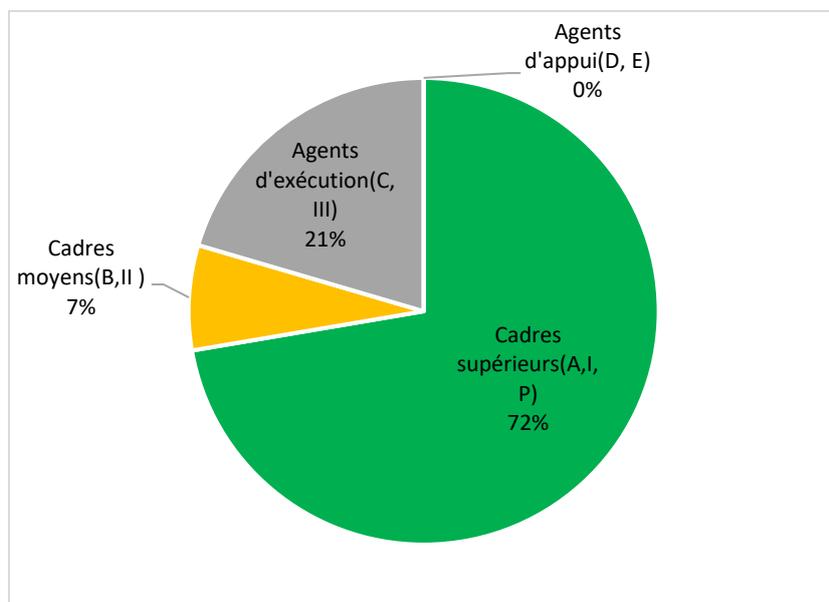
III.1.2. Concours directs sans formation

III.1.2.1. Les postes à pourvoir

La session 2021 des concours directs sans formation a enregistré au total 6 218 postes à pourvoir soit une hausse de 51,1% par rapport à 2020. Le nombre de postes à pourvoir est passé de 4 807 en 2019 à 4 113 en 2020. On constate donc une baisse de 14,4% en 2020 par rapport à 2019. Cette hausse en 2021 pourrait s'expliquer par le besoin exprimé par certains ministères qui avaient accumulé un certain nombre d'années sans faire des recrutements.

Selon la répartition par catégories, les cadres supérieurs (catégories A, I et P) enregistrent le plus grand nombre de postes à pourvoir avec un effectif de 4 496 soit une proportion de 72,3%. Ils sont suivis des agents d'exécution (catégories C et III) avec 1 270 postes à pourvoir représentant 20,4 %. Le nombre de postes à pourvoir au niveau des cadres moyens (catégorie B, II) sont les moins représentés avec seulement 452 postes à pourvoir soit 7,3%. Aucun poste à pourvoir n'a été enregistré au niveau des agents d'appui (catégorie D, E).

Graphique 9 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie

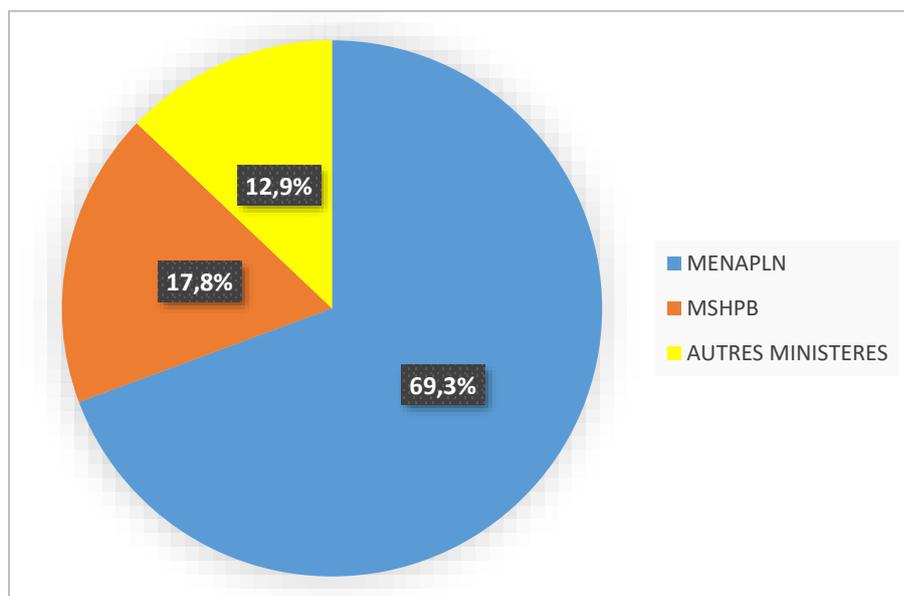


Source : AGRE/MFPTPS

Quant à la répartition des postes à pourvoir par ministère, le MENAPLN concentre à lui seul 4 310 postes à pourvoir soit une proportion de 69,3 %. Il est suivi du Ministère de la santé, de l'hygiène publique et du bien-être qui totalise 1 108 postes, soit 17,8 %. La part importante du nombre de postes à pourvoir dans ces deux ministères pourrait s'expliquer par le besoin de plus en plus croissant en ressources humaines pour les

services sociaux de base. Les autres ministères se partagent 800 postes, soit 12,9% des postes à pourvoir (Cf. *Tableau 13 en annexe*).

Graphique 10: Répartition des postes à pourvoir par ministère



Source : AGRE/MFPTPS

La répartition des postes à pourvoir par emploi montre que le nombre de postes à pourvoir les plus élevés sont enregistrés au MENAPLN. Ainsi, les professeurs des lycées et collèges enregistrent 1937 postes à pourvoir soit 32,2% ; les professeurs de CEG et technique avec 1373 soit 22,1% et les instituteurs adjoints certifiés 1000 postes à pourvoir soit 16,1%. Ensuite, viennent les emplois du MSHPB, notamment les médecins généralistes avec 400 postes à pourvoir soit 6,4% et les technologistes biomédicaux avec 200 postes à pourvoir soit 9,6%. Les plus faibles effectifs ont été observés au niveau des conseillers en études et analyses option : graphiste marketeur ; option : communication et option : sociologie avec chacun un (01) poste à pourvoir.

III.1.2.2. Les postes pourvus

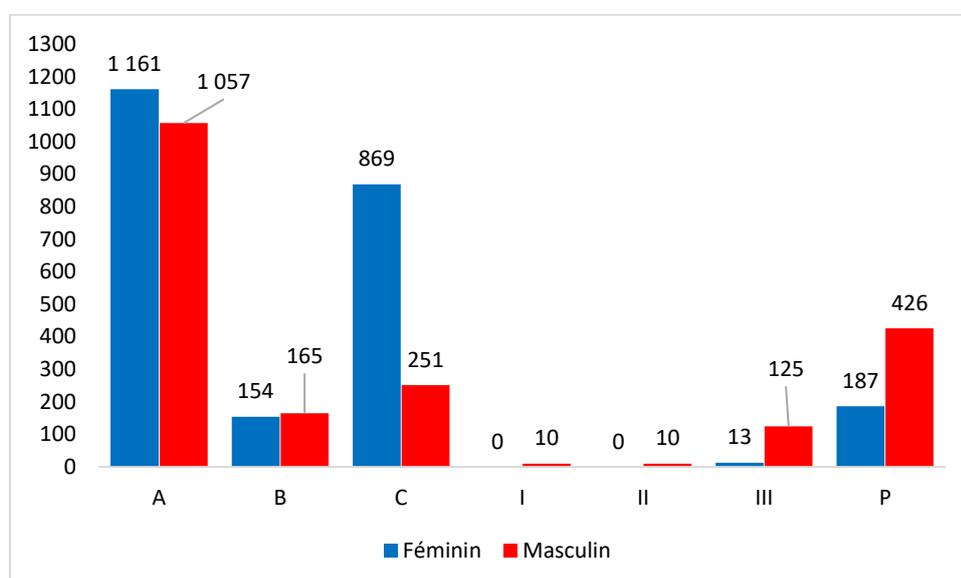
En 2021, 4 428 postes ont été pourvus. Ce nombre représente 71,2% de postes à pourvoir. Comparativement à 2019, le nombre de postes pourvus a connu une hausse de 18,3% passant de 3 744 à 4 428. Cette même tendance est observée entre 2020 et 2021 avec un taux de croissance de 22,0%.

La répartition des postes pourvus par sexe présente un effectif de postes pourvus par les femmes plus important que celui des hommes. En effet, 2 384 postes pourvus reviennent aux femmes contre 2044 pour les hommes, soit respectivement 53,8% et 46,2%.

Sur l'ensemble des postes pourvus, la catégorie A est celle qui a enregistré le plus de postes avec un effectif de 2 218 postes soit 50,1%. Elle est suivie de loin par la catégorie B avec un total de 1 120, soit 25,3%.

Plus de la moitié des postes pourvus appartient aux catégories des cadres supérieurs (A et I). La répartition par catégorie et selon le sexe montre que le nombre de postes pourvus par les femmes est plus élevé que celui des hommes dans les catégories A et C soit respectivement 52,3% et 77,6%. Au niveau des catégories I et II, aucun poste n'est pourvu par les femmes. Il s'agit des concours des contrôleurs et des inspecteurs des eaux et forêts.

Graphique 11 : Répartition de postes pourvus par catégorie et selon le sexe



Source : AGRE/MFPTPS

Concernant la répartition des postes pourvus par ministère, le MENAPLN et MSHPB regroupent les effectifs les plus élevés soient respectivement 65,9% et 18%. Trois (03) ministères et une (01) institution à savoir le Ministère du développement urbain de l'habitat et des villes (MDUHV), le Ministère de la transition énergétique des mines et des carrières (MTEMC), le Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière (MTMUSR) et la Cour des comptes, enregistrent ensemble moins de 1% des postes pourvus (Cf. Tableau 13 en annexe)

La répartition des postes pourvus par ministère et selon le sexe montre que les effectifs des postes pourvus par les femmes sont supérieurs à ceux des hommes seulement au niveau du MENAPNL (64,6%).

Le plus grand nombre de postes pourvus est attribué aux professeurs des lycées et

collèges soit 23,7% suivi de près par les instituteurs adjoints certifiés avec une proportion de 22,6%. Ensuite, vient l'emploi des professeurs de CEG et technique soit 19,6% ; puis, les médecins généralistes avec une part de 8,8%. Cela s'explique par la politique gouvernementale dont l'accent est mis sur l'alphabétisation de masse et l'accès aux soins de base.

La répartition des postes pourvus par emploi et selon le sexe donne un effectif de postes pourvus par les femmes supérieures à celui des hommes au niveau de neuf (9) emplois. Au niveau des emplois de pharmaciens généralistes, d'infirmiers et de conseillers en études et analyses option : audit et gestion financière, on enregistre autant de postes pourvus dans les deux sexes. Cependant, il existe quinze (15) emplois où la totalité des postes pourvus sont occupés par les hommes.

Le nombre de postes non pourvus est de 1790, soit une proportion de 28,8% des postes à pourvoir. Cet écart se répartit sur un ensemble de 22 concours de 8 ministères. Pour 17 de ces concours (douze partiellement pourvus en poste et cinq totalement non pourvus), le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de postes à pourvoir, ce qui serait en partie expliqué par les notes éliminatoires. Concernant les cinq (5) autres concours⁵ relevant tous du ministère de la santé, le nombre d'inscrits est inférieur au nombre de postes à pourvoir.

III.1.2.3. Les candidatures

Pour le compte de l'année 2021, 173 concours directs sans formation ont été lancés par l'Etat Burkinabè. On note une hausse de 94,3% du nombre de ces concours par rapport à l'année 2020. Le nombre de candidatures est de 70 328⁶ soit une hausse de 135,9% par rapport à 2020. Cet effectif de 2021 compte 55,4% de femmes.

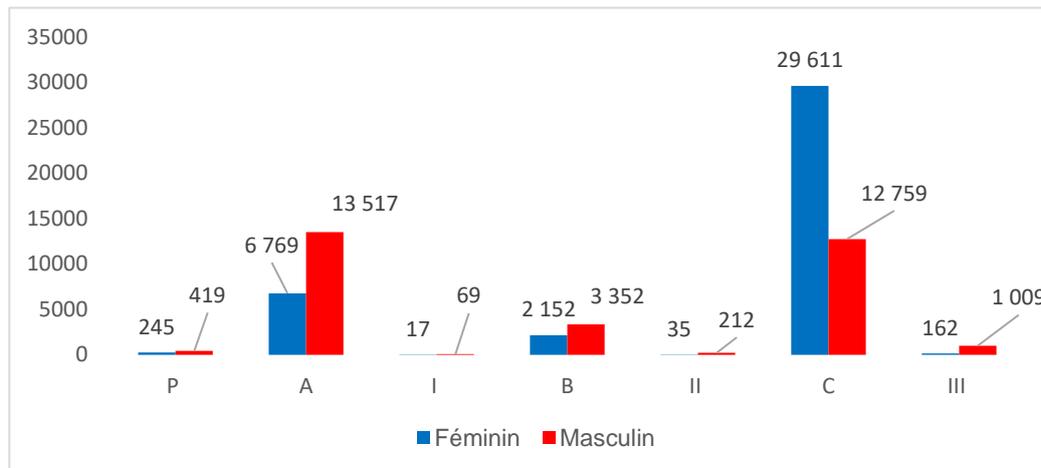
Une répartition par catégories des candidatures aux concours directs sans formation place la catégorie C en tête avec 60,2% des candidatures, cette catégorie est suivie par la catégorie A avec 28,8% des candidatures. La catégorie I vient en dernière position avec 0,1% des candidatures.

⁵ Médecins spécialistes, pharmaciens généraliste, chirurgien-dentiste généralistes et spécialistes, les techniciens supérieurs en technologie d'assistance médical option : orthoprothèse.

⁶ Cette donnée ne prend pas en compte celles des infirmiers, des sages-femmes et maïeuticiens d'Etat, les assistants, assistants hospitalo-universitaires, attachés de recherche.

Pour ces différentes catégories de concours, la proportion des candidatures féminines oscille entre 13,8% pour la catégorie III et 69,9% pour la catégorie C.

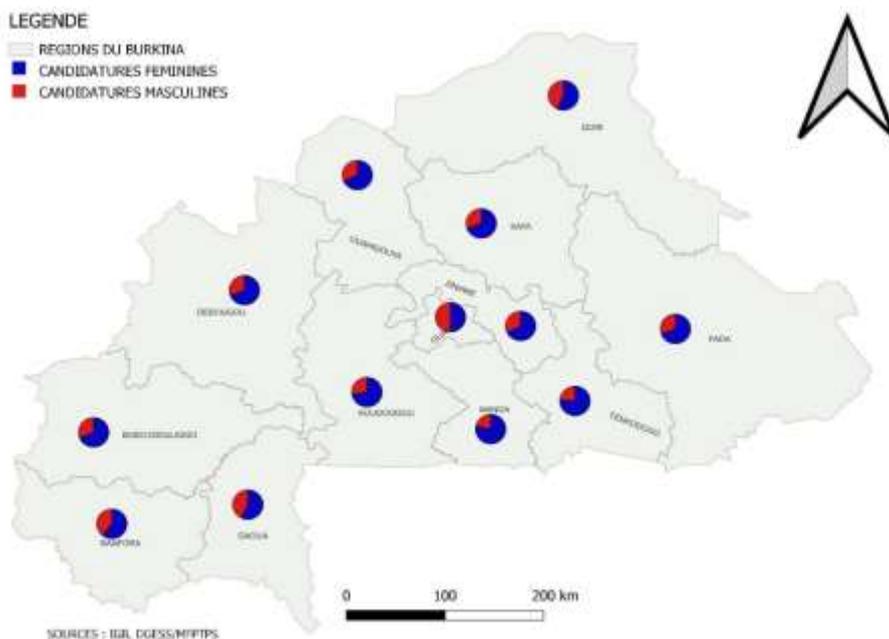
Graphique 12: Répartition des candidatures selon la catégorie et le sexe



Source : AGRE/MFPTPS

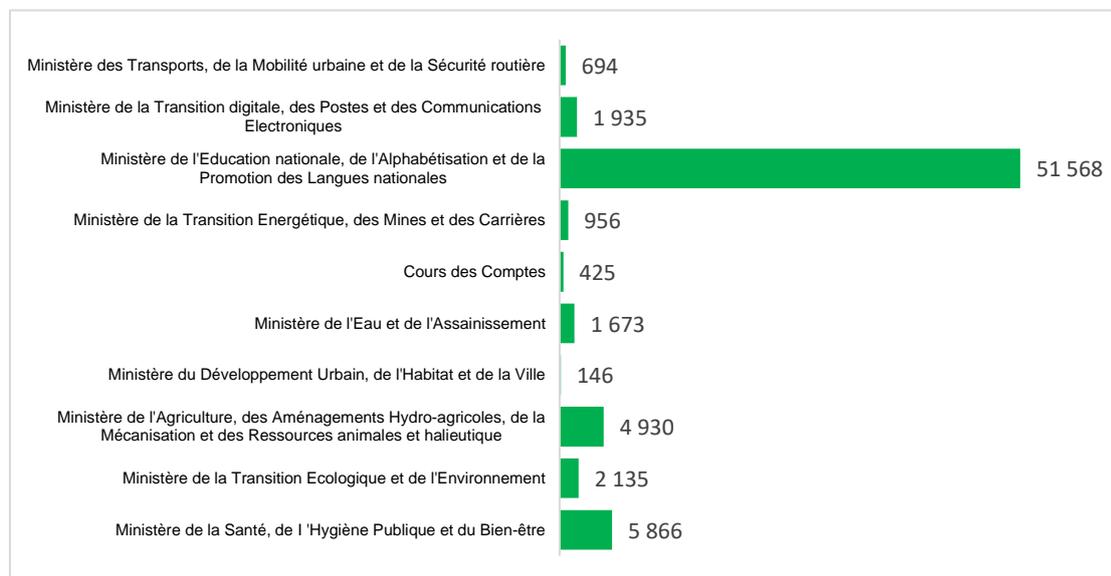
En faisant une répartition selon les centres de composition, celui de Ouagadougou enregistre en 2021, 71,3% des candidatures. Il est suivi de loin par celui de Bobo-Dioulasso avec 7,4% des candidatures. Le centre de Dori enregistre le plus faible nombre de candidatures avec 0,6% de l'ensemble des candidatures. Exceptée, la région du centre où les candidatures féminines représentent 49,9%, dans les autres régions, elles sont au-dessus de celles masculines variant entre 56,7% à Dori et 78,4% à Manga.

Carte 3 : Répartition des candidatures selon le sexe par centre de composition



La répartition des candidatures selon le ministère met celui du MENAPLN en tête avec 73,32% des candidatures suivi du MSHPB avec 8,34% des candidatures. Le recrutement des enseignants du primaire (1000 instituteurs adjoints certifiés) en 2021 expliquerait en partie ce poids élevé des candidatures aux concours directs sans formation, au niveau de ce ministère.

Graphique 13: Répartition des candidatures selon le ministère et l'institution



Source : AGRE/MFPTPS

III.1.2.4. Les candidats

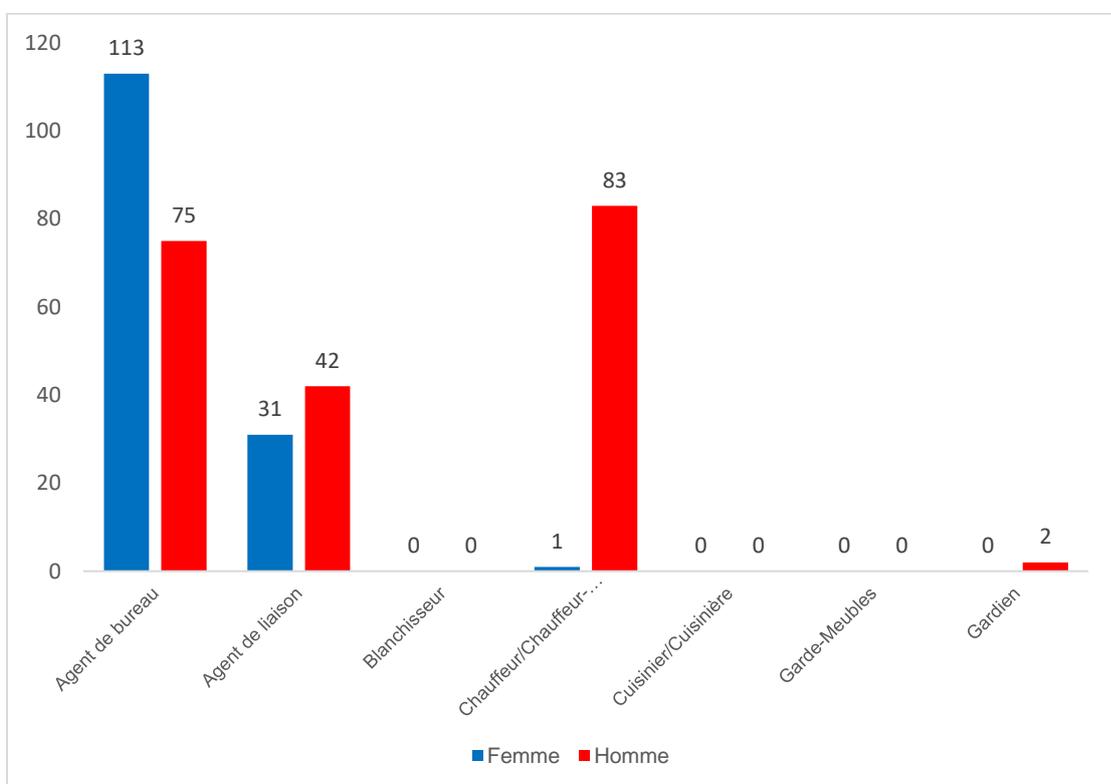
En 2021, 61 828 candidats ont soumis leurs dossiers aux concours directs sans formation de la fonction publique dont 57,26% de femmes. Une répartition selon les âges montre que les candidats dont l'âge est compris entre 28 et 32 ans sont les plus nombreux, représentant 42,59% des candidats. L'âge moyen des candidats est de 29 ans avec un âge minimal 18 ans et l'âge maximal est 40 ans. Plus de 50% des candidats ont moins de 29 ans (Cf. Tableaux 09 et 10 en annexe).

III.1.3. Sélection sur dossier

Le nombre d'agents recrutés sur sélection de dossiers est de 347 en 2021 dont 41,8% de femmes. Plus de la moitié (54,2%) des recrutés sont des agents d'exécution (C) et le reste (43,8%) sont des agents d'appui (catégorie D et E).

Un examen selon les emplois montre qu'au titre de l'année 2021 le plus grand nombre de recrutements est fait pour les agents de bureau avec 54,2%. Le MFPTPS est celui qui a réalisé le plus grand nombre de recrutements avec 24,4% de l'ensemble des recrutements au profit des ministères. Au niveau des institutions, la présidence du Faso vient en tête avec 14 agents sur un ensemble de 37 soit 37,8% de l'ensemble.

Graphique 15 : Répartition des agents recrutés par emploi



III.2. Concours professionnels

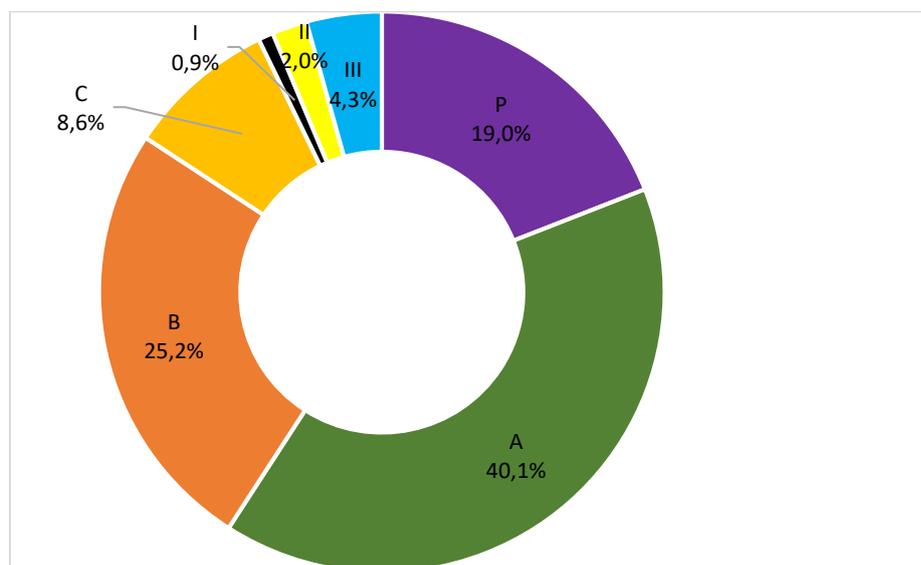
III.2.1. Les postes à pourvoir

Au cours de la session 2021 des concours professionnels, la fonction publique a mis 3 490 postes à pourvoir contre 3 184 en 2019 et 3 135 en 2020 soient respectivement des hausses de 9,6% et 11,3%.

Les concours de la catégorie A regroupent 40,1% des postes à pourvoir. Ils sont suivis des concours de catégorie B avec 25,2%.

La proportion des postes à pourvoir pour la catégorie P a presque triplé en 2021 (19,0%) comparativement à celle des deux dernières années (6,7% en 2019 et 5,9% en 2020). Cette variation s'explique en partie par le recrutement dans les nouveaux emplois de catégorie P (Administrateurs des lycées et collèges, professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, etc.) conformément aux dispositions du statut particulier du métier éducation, formation et promotion de l'emploi.

Graphique 16 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie



Source : AGRE/MFPTPS

Le MENAPLN et le MSHPB sont en 2021 les ministères dans lesquels il y a eu plus de postes à pourvoir aux concours professionnels. En effet, ils enregistrent respectivement 49,5% et 30,1% des postes à pourvoir (Cf. *Tableau 14 en annexe*).

La répartition des postes à pourvoir par emploi montre que l'emploi des Inspecteurs de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle (26%) vient en première position suivi de ceux des Administrateurs des lycées et collèges (9%), des Infirmiers

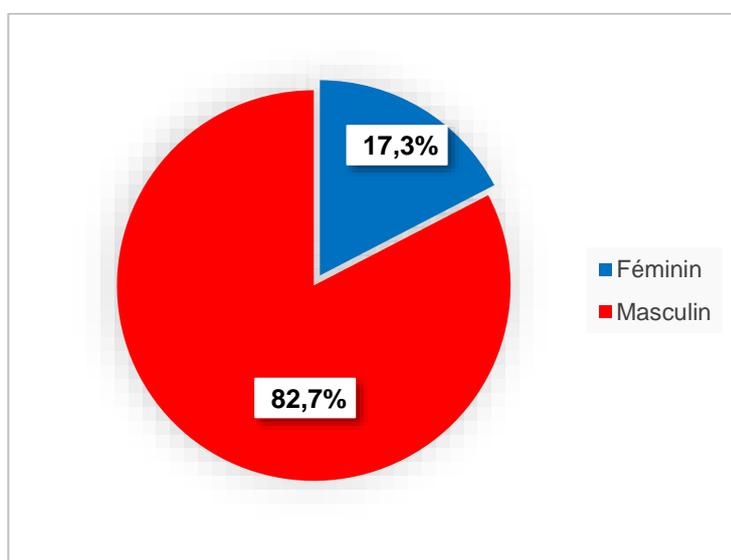
diplômés d'Etat (8%), des Sages-femmes ou maïeuticiens d'Etat (7%) et des Accoucheuses brevetées (6%). (Cf. *Tableau 14 en annexe*).

III.2.2. Les postes pourvus

La session 2021 des concours professionnels a connu l'admission de 2 721 agents. Comparativement aux deux dernières années, ce nombre est en hausse. En effet, les postes pourvus étaient de 2 401 pour la session 2019 et de 2 048 pour la session 2020, soient des hausses respectives de 13,3% et 32,9%.

Selon le sexe, les postes pourvus aux concours professionnels session 2021 comptent un effectif de 2 249 hommes soit une proportion de 82,7%.

Graphique 17 : Répartition des postes pourvus par sexe

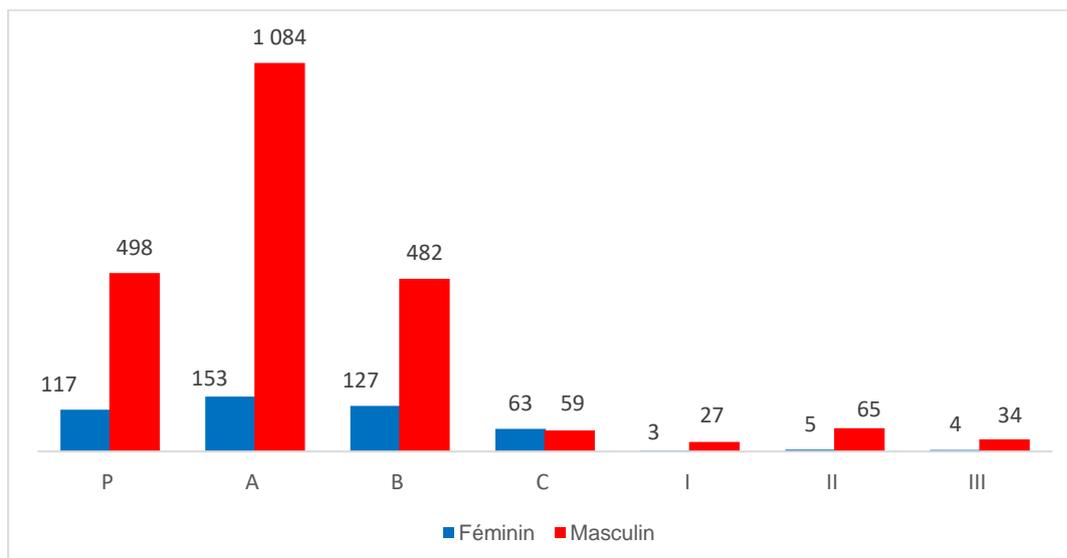


Source : AGRE/MFPTPS

Par catégorie, il ressort que la catégorie A enregistre le plus grand nombre de postes pourvus aux concours professionnels, soit 45,5%. Elle est suivie de la catégorie B (22,4%) et de la catégorie C (4,5 %).

La catégorie C enregistre plus de postes pourvus par les femmes (51,6%). Cela est due au nombre de postes élevé (23) du concours pour le recrutement des accoucheuses brevetés, concours spécifiquement réservé aux femmes.

Graphique 18: Répartition des postes pourvus par sexe et par catégorie



Source : AGRE/MFPTPS

La répartition par ministère montre que celui du MENAPLN enregistre l'effectif le plus élevé avec 1 545 admis (56,8%) dont 180 femmes. Il est suivi du MSHPB (21,3%) dont 206 femmes. Le MEA a le plus faible effectif avec 2 postes pourvus dont 2 hommes et aucun poste n'est pourvu au niveau de l'ASCE-LC.

Tableau 1 : Répartition des postes pourvus par ministère selon le sexe

Ministères/Institutions	Femmes	Hommes	Total	
ASCELC	0	0	0	0,0%
MCRPCAT	12	32	44	1,6%
MFPTPS	16	34	50	1,8%
MJDHPC	8	38	46	1,7%
MSHPB	206	373	579	21,3%
MTDPCE	1	6	7	0,3%
MTEE	11	102	113	4,2%
MTEMC	1	6	7	0,3%
MATDSU	0	17	17	0,6%
MEA	0	2	2	0,1%
MEFP	1	50	51	1,9%
MENAPLN	180	1 365	1 545	56,8%
MAECBE	0	6	6	0,2%
MID	1	22	23	0,8%
MSAJE	9	23	32	1,2%
MDICAPME	2	13	15	0,6%
MDUHV	0	7	7	0,3%
MGSNFAH	17	69	86	3,2%
MAAHMRAH	7	84	91	3,3%
Total général	472	2 249	2 721	100,0%

Source : AGRE/MFPTPS

Les emplois du MENAPLN tels que les Inspecteurs de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, les Administrateurs des lycées et collèges ont les effectifs les plus élevés avec respectivement 843 postes pourvus soit 31% et 300 postes soit 11%. Suivent les infirmiers diplômés d'Etat avec 10,3 % et les médecins spécialistes avec 5,9%.

Par ailleurs on enregistre 10 concours infructueux (30 postes non pourvus) dans 04 ministères dont 06 au MSHPB. En outre, 11 concours ont été partiellement pourvus dans 3 ministères dont 6 au MSHPB et 4 au MENAPLN (739 postes non pourvus sur un total de 1249 poste à pourvoir). (Cf. *Tableau 15 en annexe*). Les raisons qui expliquent ces postes non pourvus seraient entre autres les notes éliminatoires, le désistement de certains candidats (*médecins spécialisés*), les dossiers non conformes (le nombre d'années d'expérience non requis, l'âge, le diplôme, etc.)

III.2.3. Les candidatures

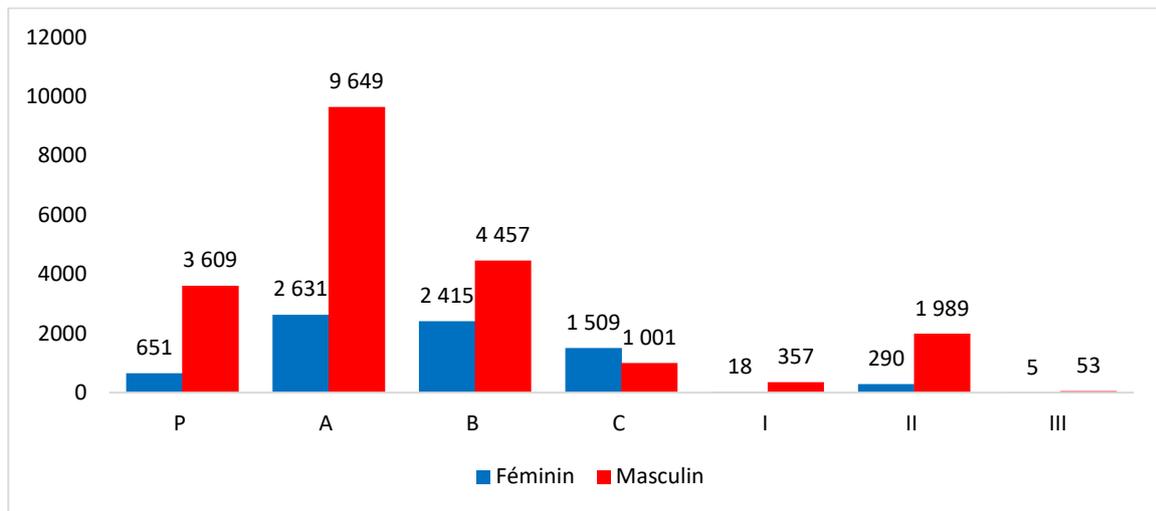
La session 2021 des concours professionnels a enregistré au total 28 634 candidatures validées. Ce nombre a connu une baisse de 16% par rapport à 2020 et une hausse de 25% par rapport à 2019.

Concernant la répartition des candidatures par sexe, l'effectif des candidatures masculines se chiffre à 21 115 soit une proportion de 73,7%.

Selon la catégorie, cette répartition montre que la catégorie A a enregistré plus des deux cinquième (2/5) des candidatures. Les plus faibles candidatures ont été relevées au niveau des catégories I, II et III avec respectivement 1,3%, 8% et 0,2%.

A l'exception de la catégorie C qui enregistre un rapport femme-homme de 1,5 (c'est-à-dire 150 femmes pour 100 hommes), les autres catégories ont un même rapport inférieur à 100%.

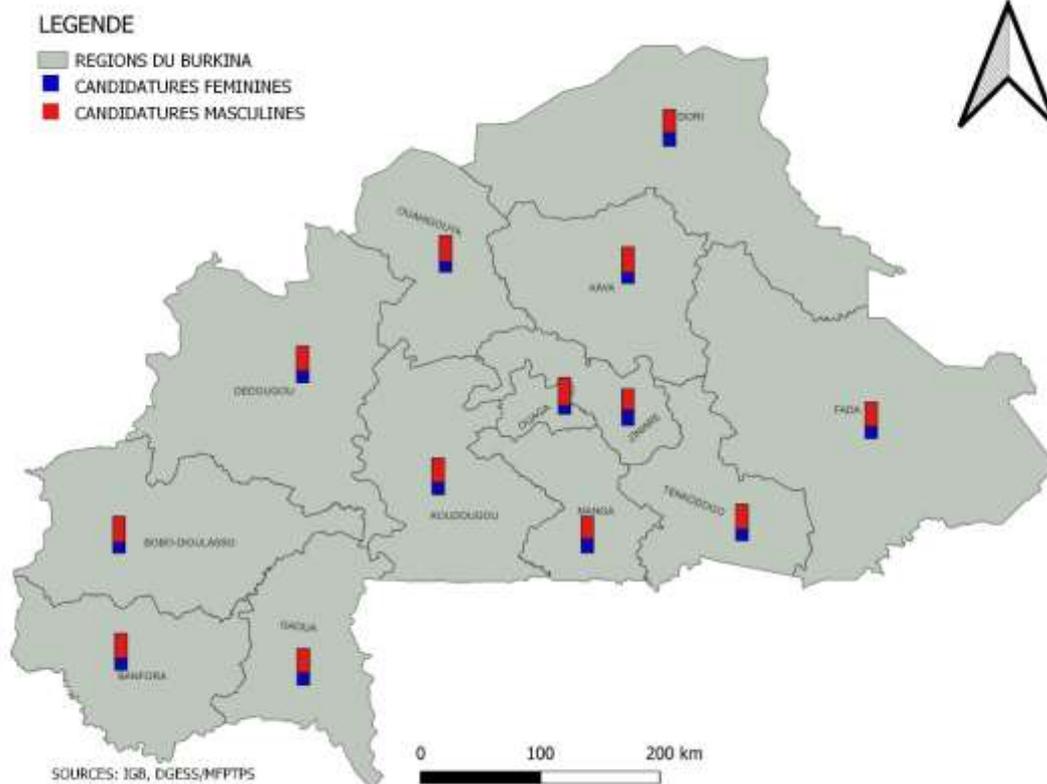
Graphique 19 : Répartition des candidatures par catégories selon le sexe du candidat



Source : AGRE/MFPTPS

La répartition des candidatures en 2021 par centre montre que Ouagadougou enregistre le plus grand nombre de candidatures avec un effectif de 21 579 soit 75,4%. Les centres de Bobo-Dioulasso et de Koudougou occupent respectivement les deuxièmes et troisièmes places avec des proportions de 3,9% et 3,5%. Le centre de Dori enregistre le plus faible effectif de candidatures avec une proportion de 0,8%.

Carte 5 : Répartition des candidatures par centre et selon le sexe du candidat



Le MENAPLN enregistre le grand nombre de candidatures quel que soit le sexe. Il concentre à lui seul 11 807 candidatures soit 41,2%. Le MS occupe le second rang suivi du MINEFID avec respectivement 13,9 % et 10,1%. Le plus faible nombre de candidatures a été enregistré au MTDPCE avec 0,1% des candidatures. (Cf. Tableau 14 en annexe)

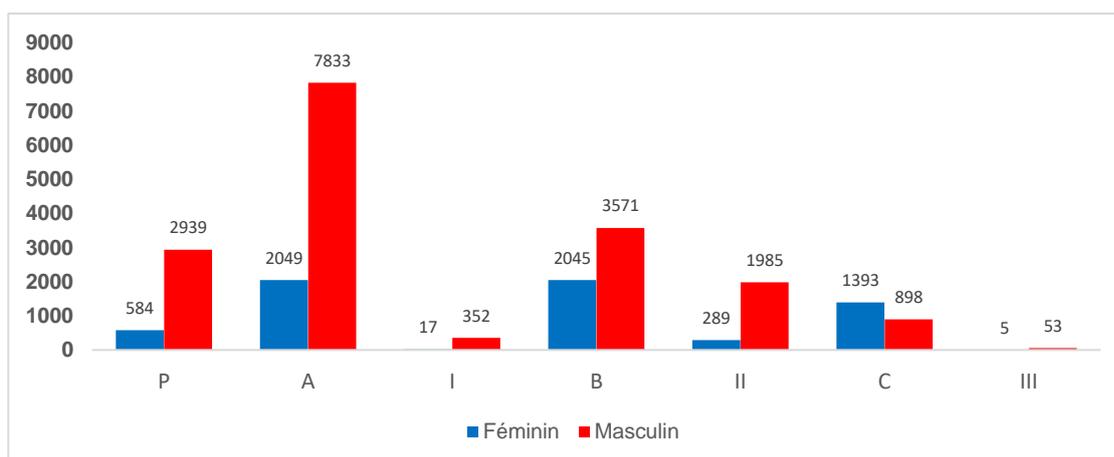
Dans la majorité des ministères, il ressort des données de candidatures que le rapport femme-homme est inférieur à 1 sauf au ministère en charge de la santé (1,21).

III.2.4. Les candidats

En 2021, les treize (13) centres ont enregistré au total un effectif de 24 013 candidats au titre des concours professionnels. Le nombre des candidats aux concours professionnels de sexe féminin se chiffre à 6 382 soit une part de 26,6%.

La répartition des candidats selon la catégorie et selon le sexe présente des variations d'une catégorie à une autre. Les candidats ayant postulé pour la catégorie A représentent 41,2% des candidats soit un effectif de 9 882 postulants dont 20,7% de femmes. La catégorie III enregistre le plus faible effectif des candidats avec une proportion de 0,2%. L'effectif des candidats de sexe féminin est plus élevé que celui des hommes uniquement au niveau des concours professionnels de catégories C soit 60,8%.

Graphique 20 : Répartition des candidats par catégorie et selon le sexe



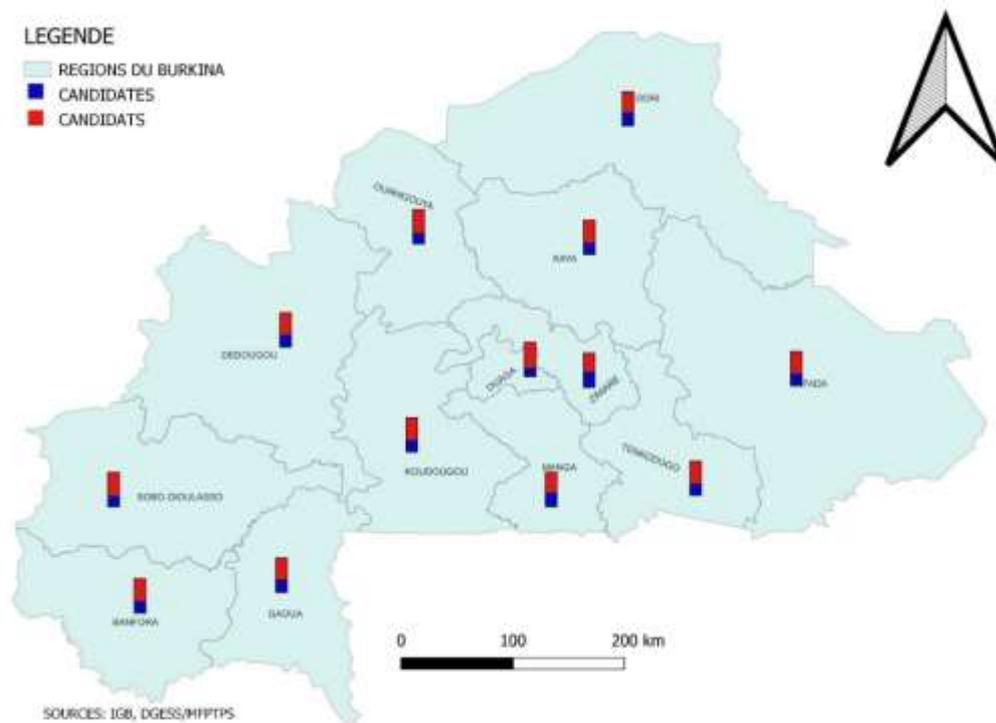
Source : AGRE/MFPTPS

L'analyse des effectifs des candidats par centre montre que le centre de Ouagadougou enregistre le plus grand nombre de candidats avec un effectif de 17 452 candidats soit 72,7% de l'effectif total. Les centres de Bobo-Dioulasso et Koudougou occupent respectivement les deuxièmes et troisièmes places avec des proportions de 4,4% et

4,0%. Le centre de Dori enregistre le plus faible effectif de candidats avec une proportion de 1,0 %.

La répartition des candidats selon le centre et le sexe montre que le pourcentage de femmes est inférieur à celui des hommes dans tous les centres. Il est plus significatif dans les centres de Ziniaré et de Manga. En effet, Ziniaré enregistre 44,3% de femmes et Manga 40,1% de femmes.

Carte 6 : Répartition des candidats selon le sexe par centre



Le MENAPLN enregistre le plus grand nombre de candidats. Il concentre à lui seul 9 863 candidats soit 41,1%. Le MSHPB occupe le second rang suivi du Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP) avec respectivement 16% et 9,8%.

Par ailleurs, dans la plupart des ministères, le nombre de candidats de sexe masculin est dominant. C'est uniquement au niveau du MSHPB que l'effectif des candidats de sexe féminin est le plus apparent (55,9%). L'écart le plus important entre femmes et hommes est enregistré au Ministère des infrastructures et du désenclavement (MID) où les femmes ne représentent que 3,4%.

L'âge moyen d'un candidat au concours professionnel session 2021 est de 38 ans. Par ailleurs 25% des candidats ont au plus 34 ans et 25% ont plus de 42 ans. Les

tranches d'âges [35-39 ans] et [40-47 ans] ont les effectifs les plus élevés de candidats avec des proportions respectives de 32,4% et 37,6%.

Dans toutes les tranches d'âge, l'effectif des candidats de sexe masculin représente plus du double de celui des candidats de sexe féminin. Cet écart croît avec la tranche d'âge des candidats. L'écart le plus important présente un effectif de 4 452 candidats de sexe masculin et s'observe au niveau de la tranche d'âge [40-47 ans].

Tableau 2 : Répartition des candidats aux concours professionnels par tranches d'âge et selon le sexe.

Tranche d'âges	Féminin	Masculin	Total
[18-30 ans]	598	1 311	1 909
[31-34 ans]	1 416	3 867	5 283
[35-39 ans]	2 076	5 709	7 785
[40-47 ans]	2 292	6 744	9 036
Total	6 382	17 631	24 013

Source : AGRE/MFPTPS

L'analyse candidats/poste à pourvoir montre qu'en moyenne, sept (07) candidats étaient en compétition pour un poste à pourvoir. Pour la session de 2021, l'effectif des candidats ayant déposé un seul dossier quel que soit le sexe est de 83,3%. La mise en œuvre des dispositions du RIME concernant les passerelles intra et inter-métier a incité plusieurs candidats aux concours professionnels à déposer plus d'un dossier. Ainsi, on constate que 3 044 candidats ont déposé plus d'un dossier soit 12,7% de l'effectif total.

La répartition des candidats par groupe d'âge et selon le nombre de dossiers déposés permet de constater que le nombre de candidature par candidat diminue lorsque l'âge croît. (Cf. *Tableau 11 en annexe*)

Le rapport entre le nombre d'admis et le nombre de candidats montre un taux de réussite global de 11,3%. Il est plus élevé pour les hommes (12,8%) comparativement aux femmes (7,4%).

IV. RESSOURCES FINANCIERES

Tableau 3 : Evolution de la dotation et de l'exécution du budget de l'AGRE

Budget/ Année	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation budgétaire corrigée de l'AGRE	2 163 972 000	1 898 500 000	1 754 303 000	1 310 761 000	1 671 006 900
Exécuté	2 157 765 193	1 889 250 911	1 748 557 000	1 304 953 657	1 671 006 372
Taux d'exécution du budget (%)	99,71	99,51	99,67	99,55	99,99

Source : DGF/MFPTPS

Tableau 4 : Acquisition de consommables et divers pour l'organisation des concours 2021

Désignations	Montant
Prestation de Petit déjeuner, Pause-café, Pause déjeuner, diner et café en continu pour l'organisation des concours	52 132 600
Acquisition de fournitures de bureau pour l'organisation des concours session	34 772 250
Acquisition de carburant pour l'organisation des concours de la Fonction Publique	39 900 000
Acquisition de cartes de communication dans le cadre de l'organisation des concours de la fonction publique	13 000 000
Acquisition de Cantines et de cadenas pour l'organisation des concours	8 999 550
Fourniture d'une liaison spécialisée en haut débit dans le cadre de l'organisation des concours	16 160 000
Impression des sujets et des feuilles de réponses des concours	149 388 000
Acquisition de consommables informatiques et péri-informatiques pour l'organisation des concours	14 996 620
Entretien et réparation de réseau internet et de matériels informatiques pour l'organisation en ligne des concours de la fonction Publique	7 200 250
Location de matériels, équipements matériel roulant (tentes, groupes électrogène, chaises tables etc.) pour l'organisation des concours	4 920 000
Acquisition d'imprimés divers pour l'organisation des concours	30 728 380
Location de camion pour le transport de cantines de sujets des concours directs au niveau des chefs-lieux des régions au profit du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS) /AGRE.	2 775 000
Couvertures Médiatiques des activités du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	30 456 000
Maintenance évolutive des solutions informatiques pour la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique et la réorganisation du cadre institutionnel	377 818 227
Total	783 246 877

Source : DGF/MFPTPS

Tableau 5: Approvisionnement de la régie d'avances pour l'organisation des concours

Désignations	Montant
Renouvellement de la régie d'avances pour la prise en charge des rétributions dans le cadre de l'organisation des concours	764 004 545
Total	764 004 545

Source : DGF/MFPTPS

En 2021 la régie d'avances de l'Agence Générale de recrutement de l'Etat a été approvisionnée à hauteur de sept cent soixante-quatre millions quatre mille cinq cent quarante-cinq (764 004 545) francs CFA. L'approvisionnement de la régie d'avances permet la prise en charge des rétributions liées à l'organisation des concours. Cependant l'insuffisance des crédits ne permet pas la prise en charge de la totalité des rétributions sur une année budgétaire. Ainsi certaines charges liées à l'organisation des concours 2021 sont prises en charge sur le budget 2022.

V. INNOVATIONS

Dans l'optique de réduire les risques d'erreur, les délais et les coûts dans l'organisation des concours, des innovations ont été entreprises. Elles s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'administration publique burkinabè et visent la dématérialisation intégrale des actes de gestion et la rapidité dans le traitement des dossiers par la simplification des procédures. Ce sont :

➤ **la poursuite de l'inscription à tous les concours exclusivement sur la plateforme « e-concours »**

L'inscription en ligne des candidats est une innovation majeure introduite dans l'organisation des concours depuis 2015 avec le concours des élèves magistrats. Elle a par la suite concerné les concours de catégorie A avant de s'élargir à tous les concours.

Au titre de la session 2021, les inscriptions des concours professionnels et directs ont tous été faites en ligne. Ainsi, les candidatures de 149 concours professionnels et 259 concours directs ont été enregistrés exclusivement sur la plateforme « e-concours » de la fonction publique à l'adresse www.econcours.gov.bf.

La plateforme e-concours a permis d'éviter les longues files d'attente devant les guichets de dépôt des dossiers physiques de candidature, de réduire les charges liées à la réception et au traitement des dossiers physiques, de supprimer la phase de saisie des listes des candidats et de donner aux candidats la latitude de s'inscrire aux jours et aux heures de leurs choix.

➤ **La mise en œuvre des passerelles**

La loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat dispose en son article 3 que : « les fonctionnaires sont regroupés par métiers, emplois et classes ». L'article 4 de la même loi, précise qu'un décret pris en conseil des ministres fixe par métier, le Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME). En application des dispositions de ce dernier article, le décret⁷ portant RIME a été adopté en novembre 2019.

⁷ Décret n°2019-1111/PRES/PM.MFPTPS/MINEFID du 15 novembre 2019 portant RIME.

La particularité dans l'organisation des concours professionnels, session 2021 est la prise en compte des passerelles prévues dans les statuts particuliers à l'exception des statuts autonomes.

➤ **L'augmentation du nombre de concours administrés sous forme de Questions à choix multiple (QCM)**

Depuis 2018, plusieurs innovations ont été introduites dans la phase d'administration des épreuves écrites dont :

- ✓ l'introduction de la feuille unique de réponses, avec cette innovation, le candidat ne répond plus sur le sujet mais plutôt sur la feuille-réponse ;
- ✓ la correction électronique des copies.

Pour la session 2021, sur les 86 concours directs avec formation, 63 concours ont été administrés sous forme de questions à choix multiples (QCM) soit .73, 25%.

Pour ce qui concerne les concours professionnels, l'administration des épreuves à QCM s'est étendue à tous les concours professionnels déconcentrés du MENAPLN et de la Santé excepté celui des professeurs agrégés des enseignements secondaires.

➤ **Composition en ligne des concours professionnels et directs**

L'une des innovations phares de l'organisation des concours depuis la session 2020 fut l'administration des épreuves écrites en ligne de certains concours professionnels et directs. Elle a permis plus de célérité dans l'organisation des concours. Il s'agit de :

- ✓ La possibilité aux candidats des concours professionnels et directs de voir leur note à la fin de la composition ;
- ✓ La publication journalière des résultats d'admissibilité par ordre de mérite.

VI. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la modernisation de l'organisation des concours, le Ministère en charge de la fonction publique a entrepris depuis 2015 plusieurs actions. Au regard des acquis et avantages, il a décidé d'orienter pour la session 2022, ses efforts vers le renforcement et la poursuite des innovations à savoir :

- la poursuite de la composition en ligne de plus de concours directs ;
- l'expérimentation des programmations de composition le matin et le soir ;
- la déconcentration de l'activité du scannage des copies des candidats dans les 12 autres chefs-lieux de régions ;
- l'amélioration de la communication envers le public autour de l'organisation des concours professionnels ;

La création d'un data center de grande capacité au niveau local pour stocker les données des concours ;

Le renforcement et la maintenance du Parc informatique ;

La déconcentration de l'administration en ligne des concours.

CONCLUSION

La session de 2021 des concours directs suivi de formation a enregistré au total 1 315 534 candidatures provenant de 315 816 candidats avec 43,3% de femmes dans les treize (13) centres ouverts. L'âge moyen des demandeurs d'emploi est de 25 ans. Au nombre de ces candidatures, on note 1 198 candidatures de 833 personnes vivant avec handicap. Cette session a permis de recruter 4 306 nouveaux fonctionnaires dont 17,3% de femmes.

Pour ce qui est des concours directs sans formation communément appelés « mesures nouvelles » 70 328 dossiers de 61 828 candidats dont 57,26% de femmes ont été réceptionnés dans les treize (13) centres ouverts. L'âge moyen de ces candidats est de 29 ans. Sur les 6 218 postes à pourvoir à ces concours, 4 428 postes ont été pourvus avec 53,8% de femmes. S'agissant de la sélection sur dossier, 347 agents ont été recrutés en 2018 dont 41,8% de femmes.

Lors de la session 2021 des concours professionnels, les treize (13) centres ont enregistré 30 469 candidatures de 28 634 fonctionnaires dont² 26,6% de femmes. Ils ont permis de pourvoir à 2 721 postes sur les 3 490 mis en compétition.

En 2021, les postes à pourvoir aux concours directs suivis de formation ont connu une baisse de 0,6% comparativement à 2020. Alors que les concours direct sans formation et les concours professionnels session 2021 ont connu respectivement une hausse de 51,1% et 11,3% par rapport à 2020.

Au titre des innovations, la session des concours de 2021 a connu :

- l'inscription de tous les concours, exclusivement sur la plateforme e-concours. Ainsi, 149 concours professionnel et 259 concours directs ont été enregistré sur la plateforme www.e-concours.gov.bf ;
- la mise en place de la passerelle ;
- l'augmentation du nombre de concours administré en ligne ;
- la correction électronique des copies avec possibilité de voir les notes ;
- la déconcentration du scannage des copies des concours à QCM composés sur table ;
- la mise en place d'un data center de grande capacité au niveau local pour stocker les données des concours ;
- le renforcement et la maintenance du parc informatique.

Ces innovations s'inscrivent dans la quête permanente de l'efficience, de la transparence et de l'égalité des chances dans le processus de recrutement des agents de la fonction publique.

ANNEXE

Tableau 6 : Répartition des postes à pourvoir par emploi

Emplois	Poste à pourvoir
Professeurs des lycées et collèges	1 937
Professeurs de CEG et technique	1 373
Instituteurs adjoints certifiés	1 000
Médecins généralistes	400
Technologistes biomédicaux	200
Assistants	155
Assistants des eaux et forêts	150
Pharmaciens généralistes	150
Médecins spécialistes	75
Techniciens supérieurs en hydraulique	56
Techniciens d'hygiène hospitalière	50
Infirmiers	50
Sages-femmes ou maïeuticiens	50
Ingénieurs des travaux en informatique option : génie logiciel	42
Ingénieurs de conception en informatique option : génie logiciel	39
Agents de santé communautaire	30
Ingénieurs des travaux en informatique option : réseaux, système et	30
Assistants hospitalo-universitaires	30
Ingénieurs des travaux du génie rural	26
Agents techniques d'élevage et de santé animale	20
techniciens supérieurs d'élevage et de santé animale	20
Ingénieurs de conception en informatique option : réseaux, système	20
Attachés de recherche	18
Techniciens supérieurs en agriculture	15
Ingénieurs d'élevage et de santé animale	15
Chirurgiens-dentistes généralistes	15
Nutritionnistes	15
Ingénieurs en agriculture	14
Techniciens supérieurs en imagerie médicale	13
Biologistes médicaux	11
Agents techniques en agriculture	10
Contrôleurs des eaux et forêts	10
Agents techniques de l'environnement	10
Techniciens supérieurs de l'environnement	10
Inspecteurs des eaux et forêts	10
Ingénieurs en génie biomédical	10
Préparateurs d'état en pharmacie	10
Pharmaciens spécialistes	10
Techniciens supérieurs en géologie et mines	8
Techniciens supérieurs en transport	7
Conseillers en études et analyses option : droit	7

Techniciens supérieurs des systèmes informatiques et	7
Conseillers en études et analyses option : économie	6
Ingénieurs halieutes	5
Vétérinaires	5
Assistants de secrétariat	5
Ingénieurs de conception du génie rural	5
Inspecteurs de l'environnement	5
Gestionnaires des services de santé	5
Administrateurs des services de santé	5
Techniciens supérieurs des systèmes informatiques et	5
Techniciens supérieurs en énergie	4
Techniciens supérieurs en technologie d'assistance médicale option	4
Chirurgiens-dentistes spécialistes	3
Architectes	3
Urbanistes	3
Conseillers en étude et analyses option : droit	3
Conseillers en étude et analyses option : économie	3
Conseillers en étude en analyse, option économie agricole	2
Conseillers en étude en analyse, option géographie	2
Conseillers en étude en analyse, option sociologie	2
Conseillers en étude en analyse, option ingénieur statisticien	2
Ingénieurs d'application en énergie	2
Ingénieurs de conception en énergie	2
Techniciens supérieurs en technologie d'assistance médicale option	2
Ingénieurs en transport	2
Conseillers en études et analyses option : audit et gestion financière	2
Conseillers en études et analyses option : graphiste marketeur	1
Conseillers en études et analyses option : communication	1
Conseillers en études et analyses option : sociologie	1
Ensemble	6 218

Source : AGRE/MFPTPS

Tableau 7: Répartition des candidats aux concours directs suivis de formation par tranche d'âges et selon le sexe

Tranche d'âges	Féminin	Masculin	Total
[18-22 ans]	33 227	42 018	75 245
[23-27 ans]	63 798	86 734	150 532
[28-32 ans]	29 579	37 560	67 139
[33-37 ans]	7 818	9 421	17 239
NC	2 479	3 182	5 661
Total	136 901	178 915	315 816

Tableau 8 : Répartition des candidats aux concours direct suivis de formation par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers

Tranche d'âges	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	4 dossiers	5 dossiers	> 5 dossiers	Total
[18-22 ans]	6 999	19 657	19 539	12 135	7 790	9 125	75 245
[23-27 ans]	9 538	28 174	32 428	24 513	20 007	35 872	150 532
[28-32 ans]	3 842	10 566	12 859	10 277	9 464	20 131	67 139
[33-37 ans]	1 248	3 029	3 379	2 614	2 267	4 702	17 239
NC	922	1 562	1 478	795	452	452	5 661
Total	22 549	62 988	69 683	50 334	39 980	70 282	315 816

Tableau 9 : Répartition des candidats aux concours directs sans formation par tranche d'âges et selon le sexe

Tranche d'âges	Féminin	Masculin	Total
[18-22 ans]	670	713	1 383
[23-27 ans]	8 996	7 348	16 344
[28-32 ans]	15 117	11 218	26 335
[33-37 ans]	6 501	4 368	10 869
[38-40 ans]	1 208	690	1 898
NC	2 916	2 083	4 999
Total	35 408	26 420	61 828

Tableau 10 : Répartition des candidats aux concours direct sans formation par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers

Tranche d'âges	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	4 dossiers	5 dossiers	> 5 dossiers	Total
[18-22 ans]	1 144	148	62	16	10	3	1 383
[23-27 ans]	14 911	1 136	187	70	27	13	16 344
[28-32 ans]	24 099	2 011	171	38	11	5	26 335
[33-37 ans]	9 894	859	93	13	9	1	10 869
[38-40 ans]	1 755	132	8	2	1	0	1 898
NC	4 649	275	53	15	6	1	4 999
Total	56 452	4 561	574	154	64	23	61 828

Tableau 11: Répartition des candidats aux concours professionnels par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers

Tranche d'âges	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	4 dossiers	5 dossiers	> 5 dossiers	Total
[18-30 ans]	1 627	174	62	18	13	15	1 909
[31-34 ans]	4 519	489	165	50	27	33	5 283
[35-39 ans]	6 738	779	167	52	21	28	7 785
[40-47 ans]	8 085	733	146	46	13	13	9 036
Total	20 969	2 175	540	166	74	89	24 013

Tableau 12: Synthèse des données des concours directs suivis de formation

6	Ministère au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MAAHM	MAAHMR AH	AGENTS TECHNIQUES EN AGRICULTURE	45	66 824	71 788	138 612	2	43	45
MAAHM	MAAHMR AH	INGENIEURS EN AGRICULTURE	9	473	888	1 361	2	7	9
MAAHM	MAAHMR AH	TECHNICIENS SUPERIEURS EN AGRICULTURE	22	8 466	20 786	29 252	1	21	22
MRAH	MAAHMR AH	AGENTS TECHNIQUES D'ELEVAGE ET DE SANTE ANIMALE	25	51 834	52 543	104 377	1	24	25
MRAH	MAAHMR AH	TECHNICIENS SUPERIEURS D'ELEVAGE ET DE SANTE ANIMALE	25	5 625	17 572	23 197	1	24	25
	Total MAAHMR AH		126	133 222	163 577	296 799	7	119	126
MEA	MEA	TECHNICIENS SUPERIEURS EN HYDRAULIQUE	9	1 627	7 321	8 948	-	9	9
MEA	MEA	INGENIEURS DE CONCEPTION DU GENIE RURAL	9	168	855	1 023	-	9	9
MEA	MEA	INGENIEURS DES TRAVAUX DU GENIE RURAL	9	440	2 947	3 387	-	9	9
	Total MEA		27	2 235	11 123	13 358	0	27	27
MEEVCC	MTEE	AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	13	20 019	15 974	35 993	1	12	13
MEEVCC	MTEE	ASSISTANTS DES EAUX ET FORETS	80	18 832	56 454	75 286	15	65	80
MEEVCC	MTEE	CONTROLEURS DES EAUX ET FORETS	13	1 633	9 713	11 346	3	10	13
MEEVCC	MTEE	INSPECTEURS DES EAUX ET FORETS	4	230	1 023	1 253	1	3	4
MEEVCC	MTEE	TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'ENVIRONNEMENT	9	3 152	7 567	10 719	-	9	9
	Total MTEE		119	43 866	90 731	134 597	20	99	119
MFSNFAH	MGSNFAH	ADJOINTS EN EDUCATION SPECIALISEE_HANDICAP	3	103	192	295	-	2	2
MFSNFAH	MGSNFAH	ADJOINTS EN EDUCATION SPECIALISEE	7	15 655	9 286	24 941	3	4	7
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN EDUCATION SPECIALISEE_HANDICAP	3	28	74	102	-	3	3
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN EDUCATION SPECIALISEE	7	2 275	3 999	6 274	-	7	7
MFSNFAH	MGSNFAH	ADJOINTS EN EDUCATION SOCIALE_HANDICAP	6	150	207	357	1	5	6
MFSNFAH	MGSNFAH	ADJOINTS EN EDUCATION SOCIALE	24	28 894	14 399	43 293	2	22	24
MFSNFAH	MGSNFAH	ADJOINTS EN PROMOTION DU GENRE_HANDICAP	1	40	44	84	1	-	1
MFSNFAH	MGSNFAH	ADJOINTS EN PROMOTION DU GENRE	4	6 551	2 908	9 459	1	3	4
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN EDUCATION SOCIALE_HANDICAP	3	34	72	106	2	1	3
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN EDUCATION SOCIALE	7	2 762	2 499	5 261	2	5	7

6	Ministère au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN PROMOTION DU GENRE_HANDICAP	1	14	13	27	-	1	1
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN PROMOTION DU GENRE	4	2 374	1 773	4 147	1	3	4
MFSNFAH	MGSNFAH	CONSEILLERS EN EDUCATION SOCIALE_HANDICAP	1	9	27	36	-	1	1
MFSNFAH	MGSNFAH	CONSEILLERS EN EDUCATION SOCIALE	4	1 360	2 010	3 370	-	4	4
	Total MGSNFAH		75	60 249	37 503	97 752	13	61	74
MID	MID	AGENTS TECHNIQUES EN GENIE CIVIL	31	20 089	33 026	53 115	1	30	31
MID	MID	INGENIEURS DE CONCEPTION EN GENIE CIVIL	10	267	1 348	1 615	1	9	10
MID	MID	TECHNICIENS SUPERIEURS EN GENIE CIVIL	31	3 700	19 588	23 288	-	31	31
	Total MID		72	24 056	53 962	78 018	2	70	72
MJDHPC	MJDHPC	GREFFIER	70	13 187	25 408	38 595	8	62	70
MJDHPC	MJDHPC	SECRETAIRE DE GREFFE DE PARQUET	30	10 348	11 296	21 644	6	24	30
MJDHPC	MJDHPC	ASSISTANTS DE LA GARDE DE SECURITE PENITENTIAIRE	360	10 402	39 373	49 775	50	310	360
	Total MJDHPC		460	33 937	76 077	110 014	64	396	460
MS	MSHPB	ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTE_HANDICAP	1	14	12	26	1	-	1
MS	MSHPB	ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTE	3	1 556	2 790	4 346	1	2	3
MS	MSHPB	GESTIONNAIRES DES SERVICES DE SANTE_HANDICAP	2	51	114	165	-	2	2
MS	MSHPB	GESTIONNAIRES DES SERVICES DE SANTE	7	7 603	11 008	18 611	1	6	7
MS	MSHPB	INGENIEURS EN GENIE BIOMEDICAL	10	137	315	452	4	6	10
MS	MSHPB	INFIRMIERS	60	20 505	32 335	52 840	5	55	60
MS	MSHPB	PREPARATEURS D'ETAT EN PHARMACIE	4	1 320	1 533	2 853	-	4	4
MS	MSHPB	PHYSICIENS MEDICAUX	3	34	221	255	-	3	3
MS	MSHPB	SAGES-FEMMES OU MAIEUTICIENS	110	28 843	9 591	38 434	75	35	110
MS	MSHPB	TECHNOLOGISTES BIOMEDICAUX	25	2 978	8 960	11 938	1	24	25
MS	MSHPB	TECHNICIENS D'HYGIENE HOSPITALIERE	30	35 852	21 212	57 064	9	21	30
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS DU GENIE SANITAIRE	9	590	1 838	2 428	1	8	9
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS EN IMAGERIE MEDICALE	9	659	1 817	2 476	2	7	9
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MEDICALE OPTION: ORTHOPROTHESE	3	76	342	418	-	3	3
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MEDICALE OPTION: REEDUCATION FONCTIONNELLE	5	130	442	572	-	5	5
	Total Santé		281	100 348	92 530	192 878	100	181	281
MUHV	MDUHV	AGENTS TECHNIQUES GEOMETRES	11	13 085	20 124	33 209	2	9	11
MUHV	MDUHV	INGENIEURS DE CONCEPTION GEOMETRES	9	106	664	770	-	9	9
MUHV	MDUHV	TECHNICIENS SUPERIEURS EN ARCHITECTURE	11	1 005	4 625	5 630	1	10	11
MUHV	MDUHV	TECHNICIENS SUPERIEURS GEOMETRES	27	1 834	11 215	13 049	-	27	27
MUHV	MDUHV	TECHNICIENS SUPERIEURS URBANISTES	11	2 492	6 579	9 071	2	9	11

6	Ministère au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
	Total MDUHV		69	18 522	43 207	61 729	5	64	69
MENAPLN	MENAPLN	ATTACHÉS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	18	4 236	6 247	10 483	2	16	18
MENAPLN	MENAPLN	ATTACHÉS D'EDUCATION	300	27 398	38 126	65 524	56	244	300
MENAPLN	MENAPLN	ATTACHÉS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	90	17 344	27 922	45 266	11	79	90
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	9	1 571	2 308	3 879	2	7	9
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'EDUCATION	45	3 288	5 419	8 707	9	36	45
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	18	3 282	6 232	9 514	5	13	18
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	45	1 428	2 300	3 728	8	37	45
MENAPLN	MENAPLN	EDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE	200	21 960	22 003	43 963	36	164	200
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIES DE CEG A FORMER A L'ENSK (DUT/BTSIDTS/L2/DEUG II)	609	5 071	10 033	15 104	64	278	342
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIES DE CEG A FORMER A L'IDS	400	3 140	10 031	13 171	63	292	355
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIES DE CEG OPTION : EPS	400	3 697	16 914	20 611	25	315	340
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIES DES LYCEES ET COLLEGES (niveau LICENCE)	609	4 898	9 919	14 817	104	492	596
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS DES ECOLES	700	31 695	43 624	75 319	145	555	700
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS DES ECOLES OPTION : ARABE	30	55	248	303	3	17	20
	Total MENAPLN		3 473	129 063	201 326	330 389	533	2 545	3 078
	Total général		4 702	545 498	770 036	1 315 534	744	3 562	4 306

Tableau 13: Synthèse des données des concours directs sans formation

MINISTERES	MINISTERES AU 31/12/2021	CONCOURS	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MAAHM	MAAHMRAH	AGENTS TECHNIQUES EN AGRICULTURE	10	346	465	811	5	5	10
MAAHM	MAAHMRAH	CONSEILLERS EN ETUDE EN ANALYSE, OPTION ECONOMIE AGRICOLE	2	27	53	80	-	2	2
MAAHM	MAAHMRAH	CONSEILLERS EN ETUDE EN ANALYSE, OPTION GÉOGRAPHIE	2	21	43	64	-	2	2
MAAHM	MAAHMRAH	CONSEILLERS EN ETUDE EN ANALYSE, OPTION SOCIOLOGIE	2	19	26	45	-	2	2
MAAHM	MAAHMRAH	INGÉNIEURS EN AGRICULTURE	14	63	143	206	3	11	14
MAAHM	MAAHMRAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN AGRICULTURE	15	253	532	785	7	8	15
MRAH	MAAHMRAH	AGENTS TECHNIQUES D'ELEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	20	903	1 246	2 149	4	16	20
MRAH	MAAHMRAH	INGÉNIEURS D'ELEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	15	47	57	104	8	7	15
MRAH	MAAHMRAH	INGÉNIEURS HALIEUTES	5	8	22	30	1	4	5
MRAH	MAAHMRAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ELEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	20	187	455	642	5	15	20
MRAH	MAAHMRAH	VETERINAIRES	5	6	8	14	1	1	2
	Total MAAHMRAH		110	1 880	3 050	4 930	34	73	107

MINISTERES	MINISTERES AU 31/12/2021	CONCOURS	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MEA	MEA	ASSISTANTS DE SECRETARIAT	5	418	44	462	3	0	3
MEA	MEA	CONSEILLERS EN ETUDE EN ANALYSE. OPTION INGENIEUR STATISTICIEN ECONOMISTE	2	21	43	64	0	2	2
MEA	MEA	TECHNICIENS SUPERIEURS EN HYDRAULIQUE	56	150	481	631	7	29	36
MEA	MEA	INGENIEURS DE CONCEPTION DU GENIE RURAL	5	49	62	111	1	4	5
MEA	MEA	INGENIEURS DES TRAVAUX DU GENIE RURAL	26	115	290	405	7	15	22
	Total MEA		94	753	920	1 673	18	50	68
MEEVCC	MTEE	ASSISTANTS DES EAUX ET FORÊTS	150	162	1 009	1 171	13	125	138
MEEVCC	MTEE	CONTRÔLEURS DES EAUX ET FORÊTS	10	35	212	247		10	10
MEEVCC	MTEE	AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	10	74	122	196	6	4	10
MEEVCC	MTEE	INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT	5	69	110	179	1	4	5
MEEVCC	MTEE	TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'ENVIRONNEMENT	10	89	167	256	3	7	10
MEEVCC	MTEE	INSPECTEURS DES EAUX ET FORÊTS	10	17	69	86	-	10	10
	Total MTEE		195	446	1 689	2 135	23	160	183
MEMC	MTEMC	INGENIEURS D'APPLICATION EN ENERGIE	2	25	139	164	0	2	2
MEMC	MTEMC	INGENIEURS DE CONCEPTION EN ENERGIE	2	18	68	86	1	1	2
MEMC	MTEMC	TECHNICIENS SUPERIEURS EN ENERGIE	4	36	245	281	2	2	4
MEMC	MTEMC	TECHNICIENS SUPERIEURS EN GÉOLOGIE ET MINES	8	67	358	425		4	4
	Total MEMC		16	146	810	956	3	9	12
MENAPLN	MENAPLN	INSTITUTEURS ADJOINTS CERTIFIÉS	1 000	25 637	10 264	35 901	789	211	1 000
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES	1 937	4 971	9 686	14 657	801	248	1 049
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS DE CEG ET TECHNIQUE	1 373	351	659	1 010	296	574	870
	Total MENAPLN		4 310	30 959	20 609	51 568	1 886	1 033	2 919
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MEDICALE OPTION RÉÉDUCATION	2	1	9	10	1	0	1
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MEDICALE OPTION ORTHOPROTHÈSE	4	0	1	1	0	0	0
MS	MSHPB	AGENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE	30	2 270	557	2 827	22	8	30
MS	MSHPB	BIOLOGISTES MÉDICAUX	11	64	59	123	4	7	11
MS	MSHPB	CHIRURGIENS-DENTISTES GÉNÉRALISTES	15	2	4	6	1	3	4
MS	MSHPB	GESTIONNAIRES DES SERVICES DE SANTÉ	5	384	194	578	2	3	5
MS	MSHPB	INGENIEURS EN GÉNIE BIOMÉDICAL	10	33	49	82	3	7	10
MS	MSHPB	MÉDECINS GÉNÉRALISTES	400	176	339	515	126	267	393
MS	MSHPB	NUTRITIONNISTES	15	41	33	74	5	10	15
MS	MSHPB	PRÉPARATEURS D'ETAT EN PHARMACIE	10	22	24	46	3	2	5
MS	MSHPB	PHARMACIENS GÉNÉRALISTES	150	43	48	91	26	26	52
MS	MSHPB	TECHNOLOGISTES BIOMÉDICAUX	200	416	363	779	119	81	200
MS	MSHPB	TECHNICIENS D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE	50	381	105	486	43	7	50
MS	MSHPB	TECHNICIENS SUPERIEURS EN IMAGERIE MÉDICALE	13	24	31	55	7	6	13
MS	MSHPB	ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ	5	74	81	155	3	2	5

MINISTERES	MINISTERES AU 31/12/2021	CONCOURS	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MS	MSHPB	INFIRMIERS	50	nd	nd	nd	2	2	4
MS	MSHPB	SAGES-FEMMES OU MAÏEUTIENS	50	nd	nd	nd	1	0	1
MS	MSHPB	MEDECINS SPECIALISTES	75	12	13	25	0	0	0
MS	MSHPB	PHARMACIENS SPECIALISTES	10	6	6	12	0	0	0
MS	MSHPB	CHIRURGIENS-DENTISTES SPECIALISTES	3	0	1	1	0	0	0
	Total Santé		1 108	3 949	1 917	5 866	368	431	799
MTMUSR	MTMUSR	INGÉNIEURS EN TRANSPORT	2	62	212	274	0	0	0
MTMUSR	MTMUSR	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TRANSPORT	7	105	315	420	1	6	7
	Total MTMUSR		9	167	527	694	1	6	7
MUHV	MDUHV	ARCHITECTES	3	23	45	68	1	2	3
MUHV	MDUHV	URBANISTES	3	18	60	78		3	3
	Total MDUHV		6	41	105	146	1	5	6
MENPTD	MTDPCE	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : GRAPHISTE MARKETEUR	1	2	6	8	0	1	1
MENPTD	MTDPCE	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : COMMUNICATION	1	20	26	46	1		1
MENPTD	MTDPCE	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : DROIT	7	133	197	330		7	7
MENPTD	MTDPCE	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : ECONOMIE	6	78	182	260	1	5	6
MENPTD	MTDPCE	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : SOCIOLOGIE	1	5	10	15	0	1	1
MENPTD	MTDPCE	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN INFORMATIQUE OPTION : GÉNIE LOGICIEL	39	10	86	96	1	38	39
MENPTD	MTDPCE	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN INFORMATIQUE OPTION : RÉSEAUX, SYSTÈME ET MAINTENANCE INFORMATIQUE - TÉLÉCOMS	20	36	90	126	3	17	20
MENPTD	MTDPCE	INGÉNIEURS DES TRAVAUX EN INFORMATIQUE OPTION : GÉNIE LOGICIEL	42	44	232	276	4	38	42
MENPTD	MTDPCE	INGÉNIEURS DES TRAVAUX EN INFORMATIQUE OPTION : RÉSEAUX, SYSTÈME ET MAINTENANCE INFORMATIQUE - TÉLÉCOMS	30	131	402	533	4	26	30
MENPTD	MTDPCE	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATION OPTION : GÉNIE LOGICIEL	7	9	46	55	2	3	5
MENPTD	MTDPCE	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATION OPTION : RÉSEAUX, SYSTÈME ET MAINTENANCE INFORMATIQUE - TÉLÉCOMS	5	38	152	190	0	5	5
	Total MTDPCCE		159	506	1 429	1 935	16	141	157
COUR_CPTES	COUR_CPTES	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : DROIT	3	82	115	197	0	3	3
COUR_CPTES	COUR_CPTES	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : ECONOMIE	3	34	102	136	0	3	3
COUR_CPTES	COUR_CPTES	CONSEILLERS EN ETUDES ET ANALYSES OPTION : AUDIT ET GESTION FINANCIERE	2	28	64	92	1	1	2
	Total COUR DES		8	144	281	425	1	7	8

MINISTERES	MINISTERES AU 31/12/2021	CONCOURS	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
	COMPTES								
MERSI	MERSI	Assistants	155	nd	nd	nd	22	97	119
MERSI	MERSI	Assistants Hospitalo-Universitaires	30	nd	nd	nd	9	20	29
MERSI	MERSI	Attachés de Recherche	18	nd	nd	nd	2	12	14
²	Total MEESI		203	nd	nd	nd	33	129	162
	Total général		6 218	38 991	31 337	70 328	2 384	2 044	4 428

Tableau 14: Synthèse des données des concours professionnels

Ministères	Ministères au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
ASCELC	ASCELC	CONTROLEURS D'ETAT	2	1	2	3	0	0	0
	Total ASCELC		2	1	2	3	0	0	0
MAAHM	MAAHMRAH	CONSEILLERS EN AGRICULTURE	5	30	168	198	0	5	5
MAAHM	MAAHMRAH	INGÉNIEURS EN AGRICULTURE	13	63	344	407	0	13	13
MAAHM	MAAHMRAH	INGÉNIEURS EN PÉDOLOGIE	5	16	82	98	0	5	5
MAAHM	MAAHMRAH	INGÉNIEURS EN VULGARISATION AGRICOLE	5	33	214	247	0	0	0
MAAHM	MAAHMRAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN AGRICULTURE	27	134	549	683	2	25	27
MRAH	MAAHMRAH	CONSEILLERS D'ÉLEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	5	12	55	67	0	5	5
MRAH	MAAHMRAH	INGÉNIEURS D'ÉLEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	7	12	98	110	0	7	7
MRAH	MAAHMRAH	INGÉNIEURS DE LABORATOIRE D'ÉLEVAGE	2	5	21	26	0	2	2
MRAH	MAAHMRAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ÉLEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	25	85	269	354	3	22	25
MRAH	MAAHMRAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LABORATOIRE D'ÉLEVAGE	2	9	12	21	2	0	2
	Total MAAHMRAH		96	399	1 812	2 211	7	84	91
MAECBE	MAECBE	CONSEILLERS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	3	54	136	190	0	3	3
MAECBE	MAECBE	SECRÉTAIRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	3	31	84	115	0	3	3
	Total MAECBE		6	85	220	305	0	6	6
MATD	MATDSU	ADMINISTRATEURS CIVILS	5	175	548	723	0	5	5
MATD	MATDSU	SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS	12	172	377	549	0	12	12
	Total MATDSU		17	347	925	1 272	0	17	17
MCAT	MCCAT	ADJOINTS DES AFFAIRES CULTURELLES	2	16	11	27	2	0	2
MCAT	MCCAT	ADJOINTS EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	2	4	3	7	1	1	2
MCAT	MCCAT	ADJOINTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HOTELIERS	2	6	11	17	1	1	2
MCAT	MCCAT	ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES	4	11	16	27	1	3	4
MCAT	MCCAT	ASSISTANTS EN CINÉMA ET AUDIOVISUEL	2	4	8	12	1	1	2
MCAT	MCCAT	ASSISTANTS EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	2	9	17	26	0	2	2
MCAT	MCCAT	ASSISTANTS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HOTELIERS	4	6	17	23	0	4	4
MCAT	MCCAT	CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES	4	11	36	47	1	3	4
MCAT	MCCAT	CONSEILLERS EN CINÉMA ET AUDIOVISUEL	2	2	11	13	0	2	2
MCAT	MCCAT	CONSEILLERS EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	2	7	20	27	1	1	2
MCAT	MCCAT	CONSEILLERS DES SERVICES TOURISTIQUES ET HOTELIERS	4	5	29	34	1	3	4
MCAT	MCCAT	INGÉNIEURS DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL	2	0	2	2	0	0	0
MCOM	MCCAT	ASSISTANTS EN JOURNALISME ET COMMUNICATION	4	14	14	28	2	2	4
MCOM	MCCAT	INGÉNIEURS DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	4	4	51	55	0	4	4
MCOM	MCCAT	JOURNALISTES	4	26	84	110	1	3	4
MCOM	MCCAT	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	2	3	16	19	0	2	2
	Total MATDSU		46	128	346	474	12	32	44
MICA	MDICAPME	ADJOINTS DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	1	13	28	41	0	1	1
MICA	MDICAPME	ASSISTANTS DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	4	27	66	93	0	4	4
MICA	MDICAPME	CONSEILLERS DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES	10	38	110	148	2	8	10

Ministères	Ministères au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
	Total MDICAPME		15	78	204	282	2	13	15
MUHV	MDUHV	INGÉNIEURS DE CONCEPTION GÉOMÉTRÉS	7	1	14	15	0	7	7
	Total MDUHV		7	1	14	15	0	7	7
MEA	MEA	INGÉNIEURS DE CONCEPTION DU GÉNIE RURAL	10	14	72	86	1	9	10
MEA	MEA	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN HYDRAULIQUE	1	4	45	49	0	1	1
	Total MEA		11	18	117	135	1	10	11
MINEFID	MEFP	ADMINISTRATEURS DES SERVICES FINANCIERS	3	86	266	352	0	3	3
MINEFID	MEFP	CONSEILLERS EN ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT	1	6	19	25	0	1	1
MINEFID	MEFP	CONTRÔLEURS DES IMPÔTS	7	68	281	349	0	7	7
MINEFID	MEFP	CONSEILLERS EN STATISTIQUE ET ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT	7	18	157	175	0	7	7
MINEFID	MEFP	CONTRÔLEURS DES SERVICES FINANCIERS	7	59	173	232	0	7	7
MINEFID	MEFP	CONTRÔLEURS DU TRÉSOR	7	92	179	271	0	7	7
MINEFID	MEFP	INSPECTEURS DES IMPÔTS	3	85	380	465	0	3	3
MINEFID	MEFP	INSPECTEURS DU TRÉSOR	3	84	286	370	0	3	3
MINEFID	MEFP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LA STATISTIQUE	5	12	76	88	0	5	5
MINEFID	MEFP	CONTRÔLEURS DES DOUANES	5	34	446	480	0	5	5
MINEFID	MEFP	INSPECTEURS DES DOUANES	3	2	82	84	1	2	3
	Total MEFP		51	546	2 345	2 891	1	50	51
MENAPLN	MENAPLN	ATTACHÉS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	18	91	198	289	2	16	18
MENAPLN	MENAPLN	ADMINISTRATEURS DES LYCÉES ET COLLÈGES	300	180	1 878	2 058	24	276	300
MENAPLN	MENAPLN	ATTACHÉS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	54	252	648	900	6	48	54
MENAPLN	MENAPLN	ATTACHÉS D'ÉDUCATION	40	233	339	572	11	29	40
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	9	253	740	993	0	9	9
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'ÉDUCATION	9	211	558	769	1	8	9
MENAPLN	MENAPLN	CONSEILLERS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	18	309	1 121	1 430	2	16	18
MENAPLN	MENAPLN	ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE	36	12	15	27	3	10	13
MENAPLN	MENAPLN	INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE	913	264	1 461	1 725	108	735	843
MENAPLN	MENAPLN	INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	120	40	174	214	15	75	90
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	60	259	1 363	1 622	4	56	60
MENAPLN	MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIÉS DES LYCÉES ET COLLÈGES TITULAIRES DU CAP/CEG	147	197	1 011	1 208	4	87	91
	Total MENAPLN		1 724	2 301	9 506	1 1807	180	1 365	1 545
MFPTPS	MFPTPS	ADJOINTS EN ARCHIVISTIQUE	4	29	26	55	2	2	4
MFPTPS	MFPTPS	ASSISTANTS EN ARCHIVISTIQUE	1	21	28	49	0	1	1
MFPTPS	MFPTPS	CONSEILLERS EN ARCHIVISTIQUE	1	24	52	76	1	0	1
MFPTPS	MFPTPS	ADJOINTS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS	13	105	94	199	6	7	13
MFPTPS	MFPTPS	ASSISTANTS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS	10	109	160	269	1	9	10
MFPTPS	MFPTPS	CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS	6	137	215	352	0	6	6

Ministères	Ministères au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MFPTPS	MFPTPS	INSPECTEURS DU TRAVAIL	3	39	75	114	2	1	3
MFPTPS	MFPTPS	ADJOINTS DE SECRETARIAT	7	90	45	135	2	5	7
MFPTPS	MFPTPS	ASSISTANTS DE SECRETARIAT	5	168	129	297	2	3	5
	Total MFPTPS		50	722	824	1 546	16	34	50
MFSNFAH	MGSNFAH	ATTACHES EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	15	21	48	69	2	13	15
MFSNFAH	MGSNFAH	INSPECTEURS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	15	73	144	217	1	14	15
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN ÉDUCATION SOCIALE	20	57	115	172	6	14	20
MFSNFAH	MGSNFAH	ASSISTANTS EN PROMOTION DU GENRE	5	8	13	21	0	5	5
MFSNFAH	MGSNFAH	CONSEILLERS EN ÉDUCATION SOCIALE	20	110	243	353	3	17	20
MFSNFAH	MGSNFAH	CONSEILLERS EN PROMOTION DU GENRE	11	44	36	80	5	6	11
	Total MGSNFAH		86	313	599	912	17	69	86
MID	MID	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN GÉNIE CIVIL	14	6	115	121	0	14	14
	Total MID		14	6	115	121	0	14	14
MJDHPC	MJDHPC	CONSEILLERS EN DROITS HUMAINS	7	36	46	82	4	3	7
MJDHPC	MJDHPC	CONTROLEURS DE LA GARDE DE SECURITE PENITENTIAIRE	25	211	1 052	1 263	2	23	25
MJDHPC	MJDHPC	INSPECTEURS DE LA GARDE DE SECURITE PENITENTIAIRE	14	11	112	123	2	12	14
	Total MJDHPC		46	258	1 210	1 468	8	38	46
MS	MS	ACCOUCHEUSES BREVETÉES	200	469	7	476	23	0	23
MS	MS	ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ	10	56	168	224	1	9	10
MS	MS	AGENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE	58	617	657	1 274	25	33	58
MS	MS	BIOLOGISTES MÉDICAUX	13	12	89	101	2	11	13
MS	MS	CHIRURGIENS-DENTISTES SPÉCIALISTES	2	2	3	5	0	0	0
MS	MS	GESTIONNAIRES DES SERVICES DE SANTÉ	13	50	121	171	7	6	13
MS	MS	INFIRMIERS DIPLÔMÉS D'ÉTAT	280	302	364	666	69	211	280
MS	MS	INGÉNIEURS EN GÉNIE BIOMÉDICAL	5	1	3	4	0	0	0
MS	MS	INGÉNIEURS DU GÉNIE SANITAIRE	5	3	52	55	0	1	1
MS	MS	INGÉNIEURS EN IMAGÉRIE MÉDICALE	5	0	5	5	0	1	1
MS	MS	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN IMAGERIE MÉDICALE	3	0	0	0	0	0	0
MS	MS	INGÉNIEURS EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES	5	0	11	11	0	0	0
MS	MS	INGÉNIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION SANTÉ EN REÉDUCATION	3	1	3	4	0	0	0
MS	MS	MÉDECINS SPÉCIALISTES	160	163	183	346	71	89	160
MS	MS	PHARMACIENS SPÉCIALISTES	20	6	6	12	3	2	5
MS	MS	SAGE-FEMMES OU MAÏEUTICIENS D'ÉTAT	250	337	6	343	4	0	4
MS	MS	TECHNOLOGISTES BIOMÉDICAUX	3	1	0	1	0	1	1
MS	MS	TECHNICIENS D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE	10	160	119	279	1	9	10
MS	MS	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE	3	1	1	2	0	0	0
	Total Santé		1 048	2 181	1 798	3 979	206	373	579
MJFPPEE	MSAJE	CONSEILLERS EN EMPLOI ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE	9	14	40	54	3	6	9
MJFPPEE	MSAJE	CONSEILLERS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION PERMANENTE	9	12	36	48	3	6	9
MSL	MSAJE	PROFESSEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET	14	5	22	27	3	11	14

Ministères	Ministères au 31/12/2021	Concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
				Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
		SPORTIVES							
	Total MSAJE		32	31	98	129	9	23	32
MDENP	MTDPCE	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN INFORMATIQUE OPTION: DESS 2IOPSIE	3	4	10	14	1	2	3
MDENP	MTDPCE	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN INFORMATIQUE OPTION: DESS 2ITIC	4	3	15	18	0	4	4
	Total MTDPCÉ		7	7	25	32	1	6	7
MEEVCC	MTEE	INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT	9	27	153	180	1	8	9
MEEVCC	MTEE	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE L'ENVIRONNEMENT	13	14	74	88	3	10	13
MEEVCC	MTEE	ASSISTANTS DES EAUX ET FORÊTS	150	5	53	58	4	34	38
MEEVCC	MTEE	CONTROLEURS DES EAUX ET FORETS	40	45	491	536	3	37	40
MEEVCC	MTEE	INSPECTEURS DES EAUX ET FORETS	13	5	163	168	0	13	13
	Total MTEE		225	96	934	1 030	11	102	113
MEMC	MTEMC	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN GÉOLOGIE ET MINES	7	1	21	22	1	6	7
	Total MTEE		7	1	21	22	1	6	7
	Total général		3 490	7 519	21 115	28 634	472	2 249	2 721

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	IV
LISTE DES CARTES.....	IV
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
CONCEPTS.....	VII
INTRODUCTION.....	1
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	3
I.1. RENCONTRE DE CADRAGE.....	3
I.2. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	3
I.3. ANALYSE DES DONNEES.....	4
I.4. ELABORATION ET VALIDATION DU BULLETIN STATISTIQUE.....	4
II. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL DES CONCOURS.....	5
II.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE L'ORGANISATION DES CONCOURS.....	5
II.1.1. Missions de l'Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE).....	5
II.1.2. Les organes de pilotage (CNDP).....	5
II.2. DISPOSITIF OPERATIONNEL.....	6
II.2.1. Ouverture des concours.....	6
II.2.2. Réception et validation des dossiers de candidature.....	6
II.2.3. Sélection et tirage des épreuves.....	6
II.2.4. Administration des épreuves.....	7
II.2.5. Anonymat, correction des copies et délibération.....	7
II.2.6. Résultats et recours.....	8
III. STATISTIQUES DES CONCOURS.....	9
III.1. CONCOURS DIRECTS.....	9
III.1.1. Concours directs suivis de formation.....	9
III.1.1.1. Les postes à pourvoir.....	9
III.1.1.2. Les postes pourvus.....	11
III.1.1.3. Les candidatures.....	14
III.1.1.4. Les candidats.....	16
III.1.2. Concours directs sans formation.....	19
III.1.2.1. Les postes à pourvoir.....	19
III.1.2.2. Les postes pourvus.....	20
III.1.2.3. Les candidatures.....	22
III.1.2.4. Les candidats.....	24
III.1.3. Sélection sur dossier.....	26
III.2. CONCOURS PROFESSIONNELS.....	27
III.2.1. Les postes à pourvoir.....	27
III.2.2. Les postes pourvus.....	28
III.2.3. Les candidatures.....	30
III.2.4. Les candidats.....	32
IV. RESSOURCES FINANCIERES.....	35
V. INNOVATIONS.....	37
VI. PERPECTIVES.....	39
CONCLUSION.....	40
ANNEXE.....	I
TABLE DES MATIERES.....	XIV